



 **INNOVER POUR FINANCER**
LA CONSERVATION DE LA NATURE
en Afrique de l'Ouest et en Méditerranée

AUTEURS

Charlotte Gobin, consultante CGC - charlotte@charlottegobinconsulting.com

et Benjamin Landreau, consultant Green Eco-Land - benjamin.landreau@greeneco-land.com

Traduit de l'anglais par Ismaïla Pedro Faye

Le point de vue de ce rapport est celui de ces auteurs et ne reflète pas nécessairement celui de la Fondation MAVA.

Version 2 - Décembre 2017

Comblent le déficit du financement de la conservation

Il est généralement estimé que 300 à 400 milliards de dollars sont nécessaires annuellement pour préserver la santé des écosystèmes et des services essentiels qu'ils fournissent. La comparaison avec les 50 milliards de dollars dédiés actuellement à la conservation de la nature donne une idée de l'énorme déficit à combler.

Heureusement, le secteur du financement de la conservation (conservation finance) est en ébullition. Plusieurs mécanismes existent, ou sont en phase de test, pour financer des causes environnementales et de plus en plus d'acteurs intègrent le secteur, des organisations de conservation aux banques et gouvernements, en passant par les entrepreneurs sociaux et, bien sûr, les donateurs.

En tant que bailleur impliqué, la fondation MAVA s'engage pour la durabilité de ses impacts. Et en ce qui concerne la conservation de la nature, le financement représente une grande partie de l'équation. C'est ainsi que la MAVA s'est engagée dans le domaine depuis des années. Avec nos partenaires, nous avons participé au développement de plusieurs outils - fonds fiduciaires pour la conservation, PSE, entrepreneurs environnementaux... - et soutenu la mise en réseaux, l'innovation et le développement des bonnes pratiques.

Nous avons appris qu'il n'y a pas de solution miracle. Les stratégies de financement de la conservation doivent être développées à différentes échelles et impliquer un éventail de mécanismes qui se complètent et fournissent des sources de financement diversifiées. La question est complexe et ne peut être résolue qu'en nouant des partenariats.

Ce document n'est pas destiné à des experts, mais à tous les acteurs désireux d'explorer les solutions adaptées à leur contexte. Il a pour but de stimuler le débat en Afrique de l'Ouest et en Méditerranée, et d'initier le développement de nouvelles initiatives. En définitive, le financement de la conservation ne devrait pas être un produit de niche, mais être intégré dans chaque stratégie de conservation de la nature.

Lynda Mansson
Directrice



Thierry Renaud
Directeur, Impact et durabilité





LISTE DES ACRONYMES

AMP	Aires marines protégées
AP	Aire protégée
APD	Aide publique au développement
APPEL	Alliance des Parlementaires et des Elus locaux pour la Protection de l'Environnement des Pays du Littoral Ouest Africain
AVARE	Accord volontaire d'achat de réductions des émissions
BAD	Banque africaine de développement
BBOP	Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BINGO	Grande organisation non gouvernementale internationale
BM	Banque mondiale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CFA	Conservation Finance Alliance
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CI	Conservation International
CPIC	Coalition pour l'investissement privé dans la Conservation
EAI	Enterprise for the Americas Initiative
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEIAP	Fonds environnemental international pour les aires protégées
FFC	Fonds fiduciaire pour la conservation
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
HNWI	Particuliers très fortunés
IFI	Institution financière internationale
MedFORVAL	Réseau méditerranéen de forêts à haute valeur écologique
MedPAN	Réseau de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
MSC	Conseil pour la bonne gestion des mers
NIP	(REDD+) Note d'idée de projet
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-REDD	Programme REDD des Nations Unies (REDD+)
PFP	Project Finance for Permanence (Projets à perpétuité)
PMF	(FEM) Programme de microfinancement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSE	Paiement pour services écosystémiques
REDD+	Réduction des émissions dues de la déforestation et à la dégradation des forêts
TFCA	Tropical Forest Conservation Act
TNC	The Nature Conservancy
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
VCS	Voluntary Carbon Standard («norme carbone vérifiée»)
WWF	Fonds mondial pour la nature/

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
APERÇU	7
1. MÉCANISMES DE RENDEMENT À COURT TERME	8
1.1 Philanthropie et financement volontaire	8
1.2 Redevances directes sur la biodiversité	10
2. MÉCANISMES DE RENDEMENT À MOYEN TERME	12
2.1 Taxes vertes et nouveaux instruments fiscaux	12
2.2 Aide multilatérale – Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et Fonds Vert pour le Climat (FVC)	14
2.3 Programmes REDD+ locaux et nationaux	16
2.4 Echange dette-nature	19
3. NOUVEAUX MÉCANISMES	22
3.1 Impact investing	22
3.2 Compensations pour la biodiversité	24
3.3 Paiement pour services écosystémiques (PSE)	26
3.4 Obligations vertes - « Green bonds »	28
3.5 Obligations bleues - « Blue bonds »	31
3.6 Park bonds	33
3.7 Projets à perpétuité - « Project Finance for Permanence » (PFP)	35
4. SSECURISER UN FINANCEMENT, OPPORTUNITÉS GÉOGRAPHIQUES ET THÉMATIQUES	38
4.1 Méditerranée	38
4.2 Afrique de l’Ouest	40
4.3 Perspective d’avenir	42
FURTHER READINGS	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Schéma des crédits carbone REDD+	16
Figure 2	Pays ayant initié une REDD+ nationale	16
Figure 3	Éventuel rôle des ONG dans les initiatives REDD+ locales	18
Figure 4	Conversions bilatérales dette-nature	19
Figure 5	Conversions historiques dette-nature	19
Figure 6	Compensations pour la biodiversité obligatoires et compensations pour la biodiversité volontaires	25
Figure 7	La logique du paiement pour services écosystémiques	27
Figure 8	Émissions des obligations vertes par type	29
Figure 9	Utilisation des recettes des obligations vertes	29
Figure 10	Proposition de fonctionnement général des park bonds	33
Figure 11	Facteurs clés pour un PFP réussi	35
Figure 12	Faisabilité des mécanismes financiers en Méditerranée	38
Figure 13	Faisabilité des mécanismes financiers en Afrique de l’Ouest	40



INTRODUCTION

Avec une emphase particulière sur l'autonomie financière des partenaires, le rapport vise les professionnels de deux régions prioritaires de la MAVA, le bassin méditerranéen et la zone côtière d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone), et cherche à :

- Décrire le large éventail de mécanismes de financement disponibles pour la conservation de la biodiversité ; et
- Donner un aperçu de la façon dont ces mécanismes pourraient appuyer, soutenir et amplifier la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le rapport couvre treize mécanismes de financement, et offre pour chacun d'eux un synopsis et un résumé des potentielles opportunités se présentant aux donateurs et aux organisations de conservation de l'environnement.

Les mécanismes de financement sont présentés en trois sections, couvrant le commun et le plus utilisé (section 1), le difficile mais réalisable (section 2), et l'innovant et le prometteur (section 3). La section 4 classe les mécanismes en fonction de leur faisabilité dans les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et en Méditerranée et fournit des orientations générales aux professionnels travaillant dans ces régions. Des suggestions de lectures complémentaires sur des sujets clés sont formulées à la fin du rapport.

En raison de la nature dynamique de la conservation et de la finance, les opportunités suggérées dans ce rapport devront être évaluées à la lumière de tout nouveau développement avant d'être exploitées.

En lisant le rapport, deux points clés doivent être gardés à l'esprit :

- Les mécanismes de financement de la conservation doivent être systématiquement évalués dans le cadre de stratégies plus larges de mobilisation des ressources - axées soit sur une zone géographique, soit sur une partie prenante particulière. Le choix des mécanismes dans un contexte spécifique doit également inclure l'évaluation des facteurs financiers, juridiques, sociaux et politiques qui ne sont pas nécessairement détaillés dans ce rapport.
- En règle générale, aucun mécanisme unique ne garantit la viabilité financière. Les stratégies de financement de la conservation peuvent être élaborées à différentes échelles pour atteindre différents objectifs, et un élément essentiel de la viabilité financière est le développement de mécanismes complémentaires garantissant diverses sources de financement.

Ce rapport a été commissionné par la Fondation MAVA. Alors que ses financements prendront fin en 2022, la fondation a mis en place une stratégie afin de renforcer/initier des mécanismes de financement de la conservation pour ses thématiques et géographies prioritaires.

APERÇU

	MÉCANISME	POTENTIEL DE FINANCEMENT (USD)	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
COURT TERME	Philanthropie	Entre des milliers et des millions	Jusqu'à 2 années de préparation pour une moyenne de 3 années de financement	Tous les niveaux	Organisations à but non lucratif et à but lucratif, organisations locales, nationales, internationales	Faible
	Redevances directes de la biodiversité	50K\$ à 10M\$	Plus de 2 années de préparation	Nationale, AP, spécifique à un site	AP ou site	Faible
MOYEN TERME	Taxes vertes	Entre des centaines de milliers et des millions	2 à 4 années de préparation pour un financement probablement à perpétuité	Très probablement national	Agences chargées des AP	Moyen
	FEM et Fonds vert pour le climat	De 2M\$ à des centaines de millions	Plus de 2 années de préparation pour 2 à 10 ans de financement	Tous les niveaux	Secteurs public et privé, gouvernement central, collectivités locales	Faible
	REDD+	Entre des centaines de milliers et plusieurs millions	4 à 5 années de préparation pour un financement de plus de 30 années	Nationale ou locale	Autorités nationales, ONG, collectivités locales	Élevé
	Echange dette-nature	Entre plusieurs millions et des dizaines de millions	2 à 4 années de préparation	Nationale	Très probablement ONG internationales ou FFC	Moyen à élevé
NOUVEAUX MÉCANISMES	Impact Investing	5 à 10 millions de \$	De 2 à 5 années de préparation pour 5 années de financement	Très probablement nationale ou régionale, également spécifique à un sujet	Organisations internationales, fonds, sociétés privées	Élevé
	Compensation de la biodiversité	Millions	Entre 1 année et plusieurs années de préparation pour un financement à très long terme	Locale à nationale	Réseaux d'AP	Moyen à élevé
	Paiement pour services écosystémiques	50K\$ à 10M\$	Minimum 2 années de préparation pour un financement à très long terme	Nationale, régionale	Prestataires de services écosystémiques (propriétaires fonciers, agriculteurs, associations de producteurs)	Faible à moyen
	Obligations vertes	Plusieurs millions min.	2 années de préparation pour un financement de plus de 10 années	Bassin hydrographique, ou spécifique à un site	Secteur privé	Moyen
	Obligations bleues	5M\$ à 100M\$	Plus de 5 années de préparation pour 5 à 10 ans de financement	Spécifique à un projet	Gestionnaires AMP, pêcheurs	Élevé
	Park Bonds	Millions	2 années de préparation si soutenu par une banque de développement pendant au moins 10 années de financement	Nationale, AMP, ou pêches	Fonds fiduciaires pour la conservation	Moyen
	Project Finance for Permanence (Projets à perpétuité)	Dizaines de millions	De 5 années de préparation pour un financement à perpétuité	Nationale ou entre plusieurs pays	ONG nationales et internationales, agences gouvernementales	Très élevé

1. MÉCANISMES DE RENDEMENT À COURT TERME

1.1 PHILANTHROPIE ET FINANCEMENT VOLONTAIRE

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
Entre des milliers et des millions	Jusqu'à 2 années, pour une moyenne de 3 années de financement	Tous les niveaux	Organisations à but non lucratif et à but lucratif, organisations locales, nationales, internationales	Faible

DÉFINITION

Le financement philanthropique et le financement volontaire sont réalisés tant par des fondations privées, des sociétés, des entreprises que des particuliers. Parallèlement à l'aide publique, il s'agit de l'une des sources de financement les plus importantes pour la conservation de la biodiversité, en particulier pour les ONG, les instituts de recherche et les petites et moyennes entreprises.

Ces financements peuvent soutenir l'innovation, le travail sur le terrain et des projets pilotes, pionniers à fort potentiel, et fournir des financements durables pour les défis à long terme nécessitant un engagement au-delà des intérêts politiques et commerciaux de court terme.

Il est admis que la croissance du financement philanthropique et volontaire a ralenti, bien que les fondations privées aient été récemment stimulées par de solides performances financières et des contributions de particuliers très fortunés. Bien que difficile à définir et à catégoriser, cette source de financement reste relativement facilement accessible pour un grand nombre de projets.

Exemples de mécanismes utilisés pour recueillir, canaliser le financement philanthropique et volontaire

TRADITIONNELS
PAR RAPPORT
AUX
MÉCANISMES
PLUS
INNOVANTS

MÉCANISMES FINANCIERS

- Subvention traditionnelle
- Don d'organisations communautaires
- Activités commerciales de promotion (magazine, peluche fétiche...)
- Adoption d'espèces emblématiques/ d'habitats (ex., programme SOS)
- Loteries vertes
- Financement participatif
- Prêt entre particuliers
- Round ups (c.-à-d., petit don de bienfaisance fait en plus d'un achat plus important)
- Cartes de crédit Affinity

Adapted from WWF guide to conservation finance, 2009

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES

- Bonne source de revenus pour démarrer un projet, ou couvrir les frais récurrents
- Soutien les projets pionniers et à fort potentiel
- Propose une comptabilité de subvention simple aux (petites) organisations locales
- Renforce significativement la gouvernance et l'efficacité de l'organisation
- Un partenariat avec des donateurs et de nouveaux partenaires peut aider à cultiver la réflexion critique, l'apprentissage et l'adaptation
- Une base de revenus fiable pour soutenir les programmes et les services de base d'une organisation
- Peut soutenir des personnes influentes, des leaders locaux dans le développement de nouvelles idées et perspectives (ex., via des campagnes ponctuelles)
- Peut soutenir le retrait progressif d'organisations externes dans la gestion directe d'un site/problème de conservation

- INCONVÉNIENTS

- Beaucoup de temps consacré au développement de propositions qui ne sont pas nécessairement financées en raison d'une concurrence intense
- Nécessite une stratégie de communication efficace et proactive (et du personnel approprié)
- Peut se traduire par une approche projet au détriment d'une stratégie organisationnelle à long terme
- Le soutien est fortement tributaire de la stratégie et de la volonté des donateurs, et le risque est que l'agenda de l'organisation soit influencé par les intérêts des donateurs



CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables du financement philanthropique et volontaire sont les suivants :

- ☛ Des procédures comptables transparentes et des dossiers financiers soumis à un audit ;
- ☛ Une mission et un plan stratégique clairs, avec un plan de collecte de fonds;
- ☛ Une stratégie de communication claire, avec une documentation bien préparée (p. ex. étude de cas) ;
- ☛ Une approche bien pensée de la collecte de fonds (garantissant une pérennité après le retrait des donateurs) ;
- ☛ Un leader charismatique ou un bon promoteur du projet.

ACTEURS ET PROCESSUS

☛ Fondations privées et entreprises

Les fondations privées et les sociétés sont souvent intéressées à soutenir des idées expérimentales ayant de fortes chances de réussite et un potentiel de réplication à grande échelle. Elles peuvent accepter de couvrir les coûts initiaux d'approches ou d'outils prometteurs. Elles ont des missions et des intérêts spécifiques, et parfois une orientation géographique particulière. Leur soutien se fait principalement sous forme de subvention. Au cours de la dernière décennie, les grandes fondations privées ont accordé des subventions importantes (allant jusqu'à plusieurs dizaines millions de dollars) à un petit nombre d'organisations, avec l'objectif de soutenir leur action dans leur globalité et / ou sur une longue période.

☛ Particuliers très fortunés (Élevée Net Worth Individuals - HNWI)

Les personnes riches ou très fortunées sont généralement définies comme des individus ou des familles ayant des actifs disponibles pour des investissements supérieurs à un million de dollars. Les particuliers très fortunés ont initié la mise en place de mécanismes de financements innovants et sont généralement les premiers à découvrir de nouvelles opportunités d'investissement, qui sont ensuite suivies par les banques de développement et les fonds de capital-investissement. Les investisseurs institutionnels s'associent lorsque l'investissement est moins risqué. Certains particuliers très fortunés font des dons de manière informelle, mais la plupart d'entre eux canalisent aujourd'hui leur fortune vers des fondations ou de grandes ONG internationales et l'information est partagée de sur le domaine public.

☛ Dons

Les dons de particuliers sont une source essentielle de financement pour de nombreuses initiatives de conservation. Faire appel aux convictions des particuliers constitue d'intéressantes opportunités de financement. Les dons passent principalement par une adhésion à une organisation ou par une contribution à des campagnes de financement ponctuelles (p. ex. financement participatif, loterie...). Les grandes ONG internationales mobilisent des financements importants pour la conservation grâce à ces dons, qui sont principalement redistribués sous forme de subventions.

OPPORTUNITÉS

Dans l'ensemble, le financement philanthropique et volontaire pour la conservation de la biodiversité est en augmentation, à la fois en terme de nombre d'opportunités et de montant total disponible. Dans les années à venir, ce type de financement devrait continuer d'augmenter pour traiter en priorité des questions de lutte contre la pauvreté et de changement climatique.

A noter que les donateurs très riches et les entreprises de haute technologie sont de plus en plus intéressés par la préservation du milieu marin. Il est probable que les philanthropes établis et les nouveaux arrivants continueront d'investir dans ce domaine.

Les membres de la diaspora d'Afrique de l'Ouest ou de la Méditerranée qui s'intéressent à la question du développement durable sont également une source de financement potentielle qui est restée relativement inexploitée jusqu'à présent. Les développements dans le secteur de l'environnement - tels que les infrastructures vertes, le paiement pour services écosystémiques, les partenariats avec le secteur privé, l'écotourisme - peuvent offrir de bons moyens de les faire participer.

1. MÉCANISMES DE RENDEMENT À COURT TERME

1.2. REDEVANCES DIRECTES SUR LA BIODIVERSITÉ – USER FEES

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
50K\$ à 10M\$	Plus de 2 années de préparation	Nationale, AP, spécifique à un site	AP ou site	Faible

DÉFINITION

La redevance verte est la somme versée par un usager pour l'accès ou l'utilisation de biens et services rendus par l'environnement. C'est un mécanisme largement utilisé. Elle constitue un type de paiement pour services écosystémiques (PSE) et est principalement générée par le tourisme et les activités récréatives dans les zones à haute valeur environnementale, et souvent mise en œuvre à l'échelle d'un site par des droits d'entrée, des licences et des permis (ex., droits de chasse et de pêche).

Les catégories des biens et services ciblés par les redevances « vertes »

BIENS ET SERVICES TOTAL				
BIENS ET SERVICES DIRECTS			BIENS ET SERVICES INDIRECTS	
Usage direct	Usage indirect	Usage optionnel	Héritage	Bénéfices intrinsèques
Activités récréatives	Service écosystémique	Informations futures	Valorisation de l'héritage	BioBiodiversité
Exploitation durable	Stabilité climatique	Utilisations futures (directes et indirectes)		Valeurs spirituelles
Exploitation des ressources floristiques et faunistiques	Contrôle alimentaire			Héritage culturel
	Réalimentation des nappes souterraines	Valeurs communautaires		
Bois de chauffage	Séquestration du carbone	Paysage		
Pâturages	Habitat			
Agriculture	Rétention des éléments nutritifs			
Prélèvement génétique	Protection des bassins hydrographiques			
Éducation	Services naturels			
Recherche				

Source : MedPAN 2015

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> Les structures tarifaires peuvent jeter les bases et créer le cadre pour d'autres mécanismes financiers Contribuent à la diversification du financement et à l'autonomie financière Améliorent la perception publique de la valeur d'un bien ou d'un site et de la compétence administrative dédiée à sa gestion (qui peut être utilisée comme levier politique et pour la collecte de fonds) Permettent une gestion et un contrôle accrus de l'accès au site Encouragent la valorisation des services écosystémiques Établissent des relations avec les parties prenantes locales (ex., par le biais de droits de concession et de visites de sites) 	<ul style="list-style-type: none"> Ne constituent pas une source importante de financement et peuvent être instables (ex., liées aux taux de fréquentations et aux conditions météorologiques) Si elle n'est pas affectée, la redevance peut être allouée à des fins autres que la conservation En cas de sous-effectif, les efforts peuvent être détournés de l'activité de conservation Risque inhérent de commercialisation des sites, la direction perdant de vue les principaux objectifs de la conservation

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables des redevances sont les suivants :

- ☛ Politiques environnementales et financières favorables ;
- ☛ Analyse coûts-bénéfices confirmant le modèle économique et garantissant au moins le recouvrement des coûts ;
- ☛ Disponibilité de solides compétences techniques et de gestion sur site, et d'un personnel bien formé ou d'opérateurs expérimentés en matière de programme de droits d'entrée et d'exploitation par les concessionnaires ;
- ☛ Systèmes de comptabilité et d'audit en place pour saisir et rapporter les données financières et les indicateurs.

ACTEURS ET PROCESSUS

L'argent est dans la plupart des cas collecté directement auprès des utilisateurs (p ex., les touristes, les pêcheurs, les chasseurs) par les prestataires de services (p ex., les gestionnaires de site, les sociétés privées) sous la forme de droits d'entrée, de droit d'usage ou de frais de service. Lorsqu'un site est directement géré, toutes les recettes générées sont conservées pour la gestion du site et les activités de conservation. Lorsque les concessions et les opérations commerciales sont déléguées à une entreprise privée, seule une partie des recettes revient à la conservation et à la gestion du site. Dans certains cas, les recettes sont collectées de manière centralisée par le gouvernement et seule une partie est reversée à la gestion du site.

OPPORTUNITÉS

Au-delà de quelques pays méditerranéens à fort potentiel touristique et du Cap-Vert, les revenus potentiels provenant des redevances « vertes » sont limités. Cependant, il s'agit d'un bon outil pour encourager les gestionnaires de sites à créer les cadres nécessaires pour des mécanismes financiers plus ambitieux. Des études de cas ont montré que les revenus générés par ces redevances pourraient être réévalué et augmenté.

Avant de s'engager dans la mise en place d'une redevance « verte », les gestionnaires de sites devraient étudier à la fois la faisabilité et l'efficacité des droits d'entrée et de service, y compris l'analyse du nombre et de l'origine des visiteurs, la valeur économique potentielle des espèces, des habitats, et des paysages ou d'autres attributs naturels, et l'accessibilité des aires protégées.

En Méditerranée, le financement international a permis le développement de stratégies nationales pour les réseaux d'AMP, y compris le réseau marin Natura 2000 dans l'UE. Bien que le développement initial ait été soutenu, un effort supplémentaire est nécessaire pour assurer la stabilité financière des AMP, notamment pour le développement et le renforcement des cadres juridiques et financiers pour attirer et canaliser des fonds. Des initiatives sont en cours, telles que le projet SeaMed (Activités économiques durables dans les aires marines protégées de la Méditerranée) du WWF - qui aide huit AMP dans six pays méditerranéens à identifier et commercialiser le tourisme axé sur la nature.

En Afrique de l'Ouest, la richesse et la spécificité de la biodiversité attirent de nombreux programmes de recherche. Alors qu'ils sont essentiels et devraient être encouragés, il pourrait y avoir une opportunité pour certaines AMP de générer des recettes sur ces activités. En plus de couvrir les coûts, les chercheurs pourraient, par exemple, payer des frais pour chaque jour passé dans une AMP. Une évaluation d'un tel mécanisme pourrait être entreprise dans des aires protégées clés (ex., Archipel des Bijagos, Parc National du Banc d'Arguin, Sine Saloum).

Au Cap-Vert, plusieurs initiatives visant à intégrer la conservation dans le secteur du tourisme sont en cours (ex., projet FEM-PNUD, Banque mondiale, entreprises touristiques privées). Les aires protégées comprises dans le périmètre de ces initiatives pourraient profiter de l'occasion pour consolider leurs sources de financements.

La pêche de loisir pourrait également être une source de revenus pour les AMP en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest. En établissant des redevances, les AMP pourraient augmenter régulièrement leurs recettes et financer des campagnes de surveillance ou de sensibilisation à l'environnement à l'intention des pêcheurs. Des mesures initiales ont été prises, il serait possible de soutenir une opérationnalisation complète et de reproduire ce modèle dans d'autres AMP.

2. MÉCANISMES DE RENDEMENT À MOYEN TERME

2.1 TAXES VERTES ET NOUVEAUX INSTRUMENTS FISCAUX

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
Entre des centaines de milliers et des millions	2 à 4 années de préparation pour un financement probablement à perpétuité	Très probablement national	Agences chargées des AP	Moyenne

DÉFINITION

Une taxe verte (ou écotaxe) est une taxe payée par les consommateurs sur des produits ou services qui ne sont pas respectueux de l'environnement dans le but de compenser leur impact négatif. Allouer les recettes fiscales à la conservation signifie réformer les instruments fiscaux existants ou en concevoir de nouveaux. Dans les deux cas, il est important de définir l'utilisation prévue des recettes qui peuvent soit augmenter le budget général de l'Etat, soit soutenir des activités spécifiques liées à la conservation de la biodiversité.

Toute taxe verte est une opportunité d'augmenter le financement de la conservation par les budgets gouvernementaux, et pourrait fournir une nouvelle source de revenus fiable dans de nombreux pays. Plusieurs outils fiscaux se sont déjà révélés très efficaces dans plusieurs pays du monde, et les Fonds Fiduciaires pour la Conservation (FFC) peuvent servir de bons mécanismes d'allocation. Dans de nombreux pays, chacune des propositions détaillées ci-dessous pourrait susciter une percée significative dans le financement de la conservation. Les FFC et d'autres partenaires pourraient promouvoir leur mise en œuvre.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none">• Constitue une source régulière et fiable de recettes pour la conservation• L'existence de mécanismes de perception de l'impôt évite d'avoir à en créer de nouveaux• La création d'instruments fiscaux à large assiette rend les gestionnaires moins dépendants des donateurs individuels• Les taxes perçues sur les bénéfices économiques de l'usage de ressources naturelles orientent l'économie sur une voie plus durable• Les écotaxes peuvent entraîner des « doubles dividendes » en réduisant certains autres impôts (sur le travail, par exemple)	<ul style="list-style-type: none">• Difficile d'assurer que les recettes soient véritablement allouées à la conservation de l'environnement• La capacité fiscale et institutionnelle doit être forte• La création de nouvelles taxes peut se révéler difficile – les risques de rejet politique exigent un effort substantiel, ce qui peut augmenter les coûts de mise en place• Peut exiger une modification des législations antérieures• Le relevé de tous les coûts et bénéfices environnementaux implique la collecte d'un grand nombre d'informations

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les taxes vertes peuvent être introduites plus facilement dans les pays disposant de :

- ☛ Un niveau suffisant de sensibilisation à l'environnement ;
- ☛ Une capacité à instaurer des taxes et à gérer les ressources de manière adéquate ;
- ☛ Un niveau raisonnable de transparence concernant l'utilisation des fonds publics ;
- ☛ Un potentiel de flécher certaines recettes fiscales à des fins spécifiques (ex., la conservation).

ACTEURS ET PROCESSUS

Les principaux acteurs sont notamment les contribuables, les percepteurs d'impôts, les bénéficiaires des taxes et les défenseurs de l'environnement. Tous les quatre peuvent bénéficier d'un éventail d'instruments fiscaux en faveur d'une meilleure conservation de la biodiversité.

Les instruments fiscaux peuvent être conçus à différents échelons du système politique : au niveau d'une aire protégée ou d'un réseau national d'aires protégées, au niveau local, provincial ou encore au niveau national ou fédéral. L'échelle la plus efficace pour mettre en place de nouvelles taxes est souvent le niveau national (ou fédéral), étant entendu que les bénéficiaires finaux seront généralement des réseaux nationaux d'aires protégées. De nombreuses taxes vertes existent déjà et quelques exemples sont présentés ci-dessous.

OPPORTUNITÉS

Dans la plupart des pays, le déficit de financement de la biodiversité peut être réduit en premier lieu par les autorités nationales. Si l'instauration d'une taxe verte peut aider à augmenter le budget national, il convient en premier lieu de négocier une part plus importante du budget national pour la conservation. Collecter des recettes supplémentaires grâce aux processus budgétaires existants est l'option la plus simple. Les principales taxes vertes qui peuvent être affectées à des activités liées à la conservation sont énumérées ci-dessous.

TYPE	DÉTAILS	+ AVANTAGES / - INCONVÉNIENTS	PROCHAINES ÉTAPES
Taxe sur les billets d'avion ou sur les croisières	Paiement d'une taxe sur les vols ou sur les bateaux de croisière s'arrêtant au port (Belize par ex.)	<ul style="list-style-type: none"> + Principe du pollueur-payeur + Pas d'impact sur les couches les plus défavorisées de la population + Les taxes d'aéroport existent souvent déjà, facilité de rajouter une taxe supplémentaire - Si mal calibrée, peut freiner le développement du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer les recettes prévisionnelles (nombre de voyages par an) • Étudier la faisabilité de la proposition (avec les autorités aéroportuaires)
Taxes écologiques sur les véhicules	Taxe annuelle calculée sur la puissance du véhicule et son année de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> + Principe du pollueur-payeur + Des exemptions pourraient être prévues pour réduire l'impact sur les populations les plus défavorisées - Parfois difficile à mettre en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer les recettes prévisionnelles (nombre de véhicules par an) • Étudier la faisabilité de la proposition
Taxe sur les nuitées hôtelières	Contribution environnementale par nuitée, et variable selon le standing de l'hôtel	<ul style="list-style-type: none"> + Pratique commune dans le monde entier (et généralement bien acceptée) - Recettes souvent assez faibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer le nombre de nuitées par an • Étudier la faisabilité de la proposition (avec le ministère du Tourisme)
Royalties sur l'extraction de minerais	Royalties calculées sur le volume de minerai extrait par an	<ul style="list-style-type: none"> + Principe du pollueur-payeur + Énorme potentiel - Difficiles à mettre en place + Pourrait être instaurée sur une « base volontaire » 	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier avec les principales entreprises minières de la meilleure manière de procéder
Taxe écologique sur les carburants	Par ex. taxe de 10 % sur l'essence à la pompe (modèle costaricien)	<ul style="list-style-type: none"> + Principe du pollueur-payeur + Recettes prévisionnelles immenses - L'essence coûte déjà cher - Risque de mécontentement de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si le modèle costaricien peut être reproduit ou adapté

Les ONG nationales ou internationales ne sont pas susceptibles de bénéficier directement de l'introduction de nouvelles taxes vertes avec des recettes collectées par les Trésors nationaux ou affectées à des agences gouvernementales (responsables des AP). Néanmoins, les taxes vertes peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de conservation.

Dans des pays où l'état de droit est une réalité, les opportunités pourraient être cartographiées par le biais d'études nationales pour explorer :

- ☛ La situation du débat national sur les taxes vertes ;
- ☛ Les taxes vertes existantes (et utilisation des recettes) ;
- ☛ Le potentiel financier des nouvelles taxes vertes (pour chacune des taxes énoncées ci-dessus) ;
- ☛ La faisabilité politique et technique d'introduction de nouvelles taxes vertes ;
- ☛ La possibilité que les recettes soient affectées à la conservation (plutôt qu'au Trésor).

Des études nationales pourraient être menées par une ONG en partenariat avec l'autorité nationale responsable de la conservation et/ou des AP. Selon les résultats, les ONG pourraient faire progresser le débat national.

2. MÉCANISMES DE RENDEMENT À MOYEN TERME

2.2 AIDE MULTILATÉRALE – LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM) ET LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC)

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
2M\$ à des centaines de millions\$	Plus de 2 années de préparation pour 2 à 10 ans de financement.	Tous les niveaux	Secteurs public et privé, gouvernement central, collectivités locales	Faible

DÉFINITION

Au cours des deux dernières décennies, l'APD multilatérale a augmenté de 64 %. Bien que l'austérité budgétaire au sein des pays de l'OCDE ait, ces dernières années, exercé des pressions sur les niveaux globaux de l'aide, la composante multilatérale de l'APD continue d'augmenter. Cependant, cette croissance semble ralentir : par rapport à une croissance de 9 % en 2008, l'APD multilatérale n'a augmenté que de 1 % en 2011. Parmi les autres contributeurs importants au système multilatéral figurent les économies émergentes telles que le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Chine.

Les sources de financement de l'aide multilatérale les plus pertinentes pour la conservation en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest sont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC).



Fonds pour l'environnement mondial

Le FEM est conçu pour stimuler l'action en faveur de l'environnement et constitue le mécanisme financier de cinq conventions multilatérales : CDB, CNUCLD, CCNUCC, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et Convention de Minamata sur le mercure. Les fonds du FEM sont reconstitués tous les quatre ans par les pays donateurs. Pour FEM-6, 2014-2018, le FEM a reçu un total de 4,43 milliards de dollars. Des allocations de fonds sont accordées tous les quatre ans aux pays éligibles, et couvrent trois domaines principaux : la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres. Pour accéder à ces fonds, les pays doivent soumettre des propositions de projets et pour chaque dollar investi, le FEM s'attend à au moins 3 \$ de cofinancement (le cofinancement varie en fonction des thèmes du projet et du pays de mise en œuvre).

Fonds vert pour le climat

Le FVC est conçu pour stimuler l'action en faveur d'un développement à faibles émissions et résilient au climat dans les pays en développement. Le FVC a été créé en 2010 par les 194 pays parties à la CCNUCC. Il est conçu comme une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention. Le FVC vise à équilibrer équitablement ses subventions entre l'adaptation et l'atténuation et à allouer d'importantes ressources au secteur privé. Il vise également à allouer au moins la moitié de ses ressources consacrées à l'adaptation aux pays particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les États africains. Bien que le FVC ne soit pas axé sur la biodiversité, il orientera potentiellement d'importants flux financiers vers un développement à faible émission de carbone (ex., centrales hydroélectriques), protection des stocks de carbone (forêt) et adaptation au climat (protection côtière). La période initiale des ressources du FVC s'étend de 2015 à 2018. En septembre 2016, le FVC a levé 10,3 milliards de dollars, mais l'objectif de la CCNUCC est de recueillir 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

 AVANTAGES	 INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance basée sur des principes et des normes de développement mondiaux (ex., la neutralité, la transparence) Offrent un capital d'investissement important et une ouverture à un large éventail d'acteurs (ex., les institutions, y compris les gouvernements, les ONG, le secteur privé) Contribuent à la bonne visibilité aux niveaux national et international 	<ul style="list-style-type: none"> Approche de projet à court terme avec des fenêtres de financement bien définies (bénéfices pour la biodiversité mondiale pour le FEM, résilience et atténuation pour le FVC) Nécessitent un engagement initial important en termes de ressources pour assurer le financement (y compris le cofinancement) et peuvent entraîner des coûts de transaction élevés La diversité des acteurs impliqués dans le cycle du projet peut rendre l'approbation du projet complexe et souvent hautement politique Nécessitent une connaissance approfondie des procédures des fonds pour mener et négocier le développement de projets

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables sont les suivants :

- ☛ Éligibilité aux fonds ;
- ☛ Propositions qui correspondent aux stratégies et objectifs des fonds ;
- ☛ Solide soutien et approbation des autorités publiques compétentes ;
- ☛ Environnement réglementaire de bonne qualité et partenaires réactifs.

ACTEURS ET PROCESSUS

☛ Fonds pour l'environnement mondial

Dans la plupart des cas, le FEM fournit des fonds destinés au soutien des projets et programmes gouvernementaux. Les gouvernements décident de l'agence d'exécution (ex., organisations de la société civile, entreprises du secteur privé et institutions de recherche). Tous les projets ou programmes doivent remplir les critères suivants pour être éligibles au financement du FEM : (i) éligibilité des pays, (ii) cohérence avec les priorités nationales, (iii) pertinence par rapport à la stratégie des domaines d'intervention du FEM.

Le FEM soutient différents types de projets (nationaux, régionaux et mondiaux) qui doivent tous être soutenus par une approbation écrite du point focal opérationnel national du FEM qui coordonne toutes les activités liées au FEM au sein d'un pays. Il/elle examine les idées de projets, les compare aux critères d'éligibilité et s'assure que les nouvelles idées de projet ne dupliqueront pas un projet existant. Le FEM compte 18 agences partenaires et le point focal opérationnel décide quelle agence est la mieux placée pour élaborer et mettre en œuvre une idée de projet. Il s'agit d'une décision importante, car l'agence sera le partenaire à tous les stades du projet ou du programme.

☛ Fonds vert pour le climat

Le FVC est une approche axée sur les pays qui favorise et renforce l'engagement au niveau national. Une autorité nationale désignée (AND) ou un point focal représente la principale interface entre un pays et le Fonds (ex., le ministère de l'Environnement est le point focal du FVC au Sénégal). L'un des principaux rôles des AND et des points focaux est de nommer des entités qui seront accréditées par le FVC afin de pouvoir contribuer à l'élaboration, la soumission et la mise en œuvre de projets et de programmes. Les propositions sont examinées par rapport au cadre d'investissement du Fonds et en partenariat avec les AND et les points focaux.

OPPORTUNITÉS

Le FEM et le FVC sont des mécanismes de financement intéressants pour les organisations de conservation ayant des activités dans les pays éligibles. Alors que le processus d'élaboration des projets peut être long et exigeant, les fonds du FEM et du FVC peuvent être utilisés pour développer et reproduire des modèles et des approches déjà testés et ainsi maximiser l'appropriation par le pays. Ils peuvent également contribuer à susciter la collaboration du secteur privé et à assurer un financement durable.

En 2015, lors de son premier cycle d'investissement, le FVC a approuvé huit projets dont un au Sénégal et trois ayant des objectifs clairs de conservation et d'autonomisation des collectivités locales (ex., confier aux communautés autochtones la gestion des ressources, le plan d'occupation des sols, le renforcement des bio-entreprises durables, commerciales de produits forestiers non ligneux, le reboisement, les systèmes anti-érosion du sol). En tant que tel, le FVC représente une opportunité intéressante pour les pays où des AND ont été identifiées.

Au-delà des projets réguliers du FEM, le Programme de microfinancements (PMF) du FEM offre de belles opportunités. Ses succès comprennent des projets communautaires d'éco-étiquetage et de certification environnementale pour les produits biologiques. Globalement, on estime que le programme a généré plus de 500 000 emplois, notamment grâce à l'application de méthodes novatrices de gestion durable des pêches et d'autres ressources naturelles et à la participation à la cogestion des aires protégées. Le PMF peut également servir de tremplin vers un projet régulier du FEM.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none">• Génèrent des revenus importants• Permettent la participation du secteur privé dans le financement de la conservation• Réalisables à différentes échelles (au niveau local comme national)• Requièrent le consentement préalable, libre et informé des communautés locales concernées.	<ul style="list-style-type: none">• Difficile à mettre en œuvre• Manque de demande internationale de crédits carbone provenant des initiatives REDD+• Haut niveau d'incertitude concernant les volumes et les prix• Coûts de transaction élevés (développement, mise en œuvre, suivi, reporting et vérification du projet)• Les incitations fondées sur le prix du carbone pourraient ne pas être en mesure de concurrencer la rentabilité accrue de la déforestation entraînée par l'augmentation de la valeur des terres agricoles

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Il existe plusieurs marchés de droits d'émission de carbone sur lesquels les réductions d'émissions de gaz à effet de serre sont échangées (plus communément appelées « crédits carbone »). Il existe deux types de marchés de droits d'émission de carbone : les marchés avec des engagements contraignants et des marchés volontaires. Les crédits carbone provenant des projets REDD+ ne peuvent être échangés que sur des marchés volontaires. Les entreprises achètent généralement des crédits pour améliorer leur image, et les particuliers achètent pour des raisons éthiques. L'élaboration de projets de boisement, de reboisement ou de projets REDD+ sur des marchés volontaires est possible. Cette stratégie a permis de financer la conservation à travers les marchés du carbone. Le principal défi des projets REDD+ est qu'ils nécessitent des investissements initiaux substantiels et que les marchés du carbone sont soumis à des variations de prix rendant les initiatives risquées. Pour cette raison, le lancement de nouveaux projets REDD+ n'est recommandé que lorsque les acheteurs de crédits carbone ont été identifiés le plus en amont possible.

Aucun projet REDD+ ne devrait être développé sans informer, consulter et négocier avec les collectivités et communautés locales concernées. Des accords formels sont nécessaires pour s'assurer de ce consentement.

ACTEURS ET PROCESSUS

Pour les projets REDD+ locaux, le processus est le suivant :

- ☛ Avec un partenaire d'exécution (généralement une ONG internationale), identifier un projet qui pourrait bénéficier d'une compensation carbone et rédiger une note d'idée de projet (NIP) ;
- ☛ Contacter l'autorité nationale désignée (ministère de l'Environnement) et leur demander leur définition de « forêt » et leur opinion sur la NIP ;
- ☛ Si le projet semble viable, contacter un développeur de projet spécialisé sur la thématique REDD+ ;
- ☛ Réaliser une étude de faisabilité qui détaille la méthodologie, l'éligibilité, l'additionalité, les fuites de carbone, et qui inclut une estimation du nombre de crédits carbone que le projet pourrait générer ;
- ☛ Rechercher des partenaires, des investisseurs et/ou des acheteurs de crédits carbone.

OPPORTUNITÉS

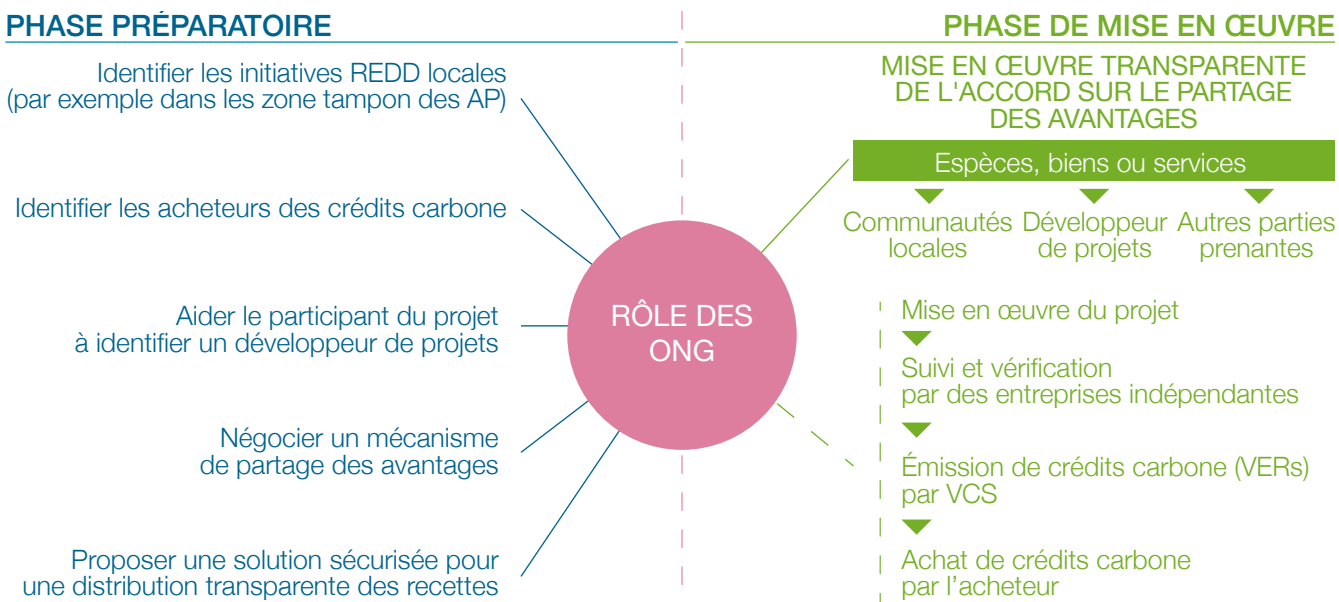
Dans les pays où la REDD+ nationale est en bonne voie, il devrait y avoir, à moyen terme, de bonnes opportunités de levées de fonds. Néanmoins, les autorités nationales responsables de la REDD+ ne considèrent pas toujours les réseaux d'AP comme une haute priorité pour les fonds REDD+ car le taux de déforestation dans ces zones est a priori plus bas qu'ailleurs. Par conséquent, afin de bénéficier des ressources possibles, les AP doivent démontrer leur contribution au maintien du stock de carbone au niveau national. Dans les pays engagés dans un processus REDD+ national, les défenseurs de l'environnement auront idéalement besoin de soutien pour jouer un rôle actif dans la définition des stratégies REDD+. Il faudra notamment démontrer que la protection des forêts nécessite un effort constant sur le long terme pour maintenir la bonne santé des forêts.

2. MÉCANISMES DE RENDEMENT À MOYEN TERME

Le potentiel de la REDD+ dans les zones côtières est très élevé en raison de l'émergence de méthodologies ad hoc sur le « carbone bleu ». Une nouvelle méthodologie VCS spécifiquement pour la restauration des zones humides soumises aux marées et des herbiers marins, par exemple, est maintenant disponible et pourrait être pertinente dans certaines régions.

Pour la REDD+ locale, les partenaires locaux (principalement les ONG) pourraient jouer un rôle important, comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

Figure 3 : Rôle possible des ONG dans les initiatives REDD+ locales



Dans les pays où le processus REDD+ a déjà pris de l'ampleur, les organisations internationales de conservation de l'environnement pourraient utilement soutenir la participation des partenaires locaux aux discussions sur la REDD+ à la fois financièrement et techniquement. Les fonds nationaux REDD+ seront partagés entre plusieurs groupes de parties prenantes et il est important que le secteur de la conservation apparaisse comme un bénéficiaire clé des recettes nationales de la REDD+. En Afrique de l'Ouest et du Nord, le Maroc, la Tunisie et la Guinée Bissau sont déjà des pays partenaires de l'ONU-REDD et sont les trois pays pour lesquels un soutien adapté est nécessaire.

Il est par ailleurs important de soutenir les initiatives « carbone bleu » en mettant l'accent sur le rôle essentiel des mangroves, des herbiers marins et des marais littoraux dans la séquestration du carbone dans le cadre du processus REDD+ local en Afrique de l'Ouest.

En général, de nombreuses questions conceptuelles coûteuses doivent être analysées à l'avance afin de déterminer s'il est possible d'élaborer un projet REDD+. Les donateurs pourraient couvrir une partie de ces coûts initiaux pour les partenaires intéressés. Les principaux aspects qui doivent être systématiquement évalués comprennent : la sélection de la méthodologie ; l'additionalité du projet ; l'éligibilité du projet ; l'estimation du nombre de crédits carbone ; les fuites de carbone ; et la rédaction des descriptifs de projet.

2.4 ECHANGE DETTE-NATURE

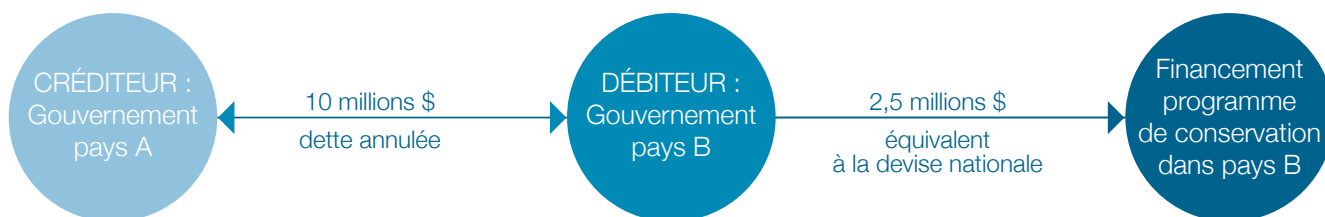
POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
Entre plusieurs millions et des dizaines de millions	2 à 4 années de préparation	Nationale	Très probablement ONG internationales ou FFC	Moyen à élevé

DÉFINITION

Un échange dette-nature consiste à annuler tout ou partie de la dette extérieure ou commerciale d'un pays, à la convertir en monnaie locale et à utiliser les fonds obtenus pour financer la conservation. Bien que la mise en place de ce genre de conversion de dette soit assez complexe, le principe général est assez simple et les échanges dette-nature ont joué un rôle décisif dans le financement de la conservation de la biodiversité depuis le début des années 1990. Les pays débiteurs acceptent généralement ces conversions car les annulations de dettes sont accordées à des valeurs (dites « faciales ») inférieures aux valeurs nominales. Autrement dit, le remboursement ne représente qu'une fraction de la dette initiale, fraction sujette à la négociation entre les parties concernées.

Parallèlement aux contributions du FEM, les conversions de dette constituent une part non négligeable du capital des Fonds fiduciaires pour la conservation (FFC) existants. Selon le « Rapid Review of Conservation Trust Funds », 56 % du capital reçu par les 40 principaux FFC proviennent de programmes bilatéraux de réduction de la dette (CFA, 2008). Par le biais du Tropical Forest Conservation Act (TFCA) [loi de la protection des forêts tropicales] et des programmes de « l'Initiative » Enterprise for the Americas (EAI), les EUA sont la première source de conversions de dettes bilatérales (avec près des deux tiers des transactions de ce genre), suivis par l'Allemagne.

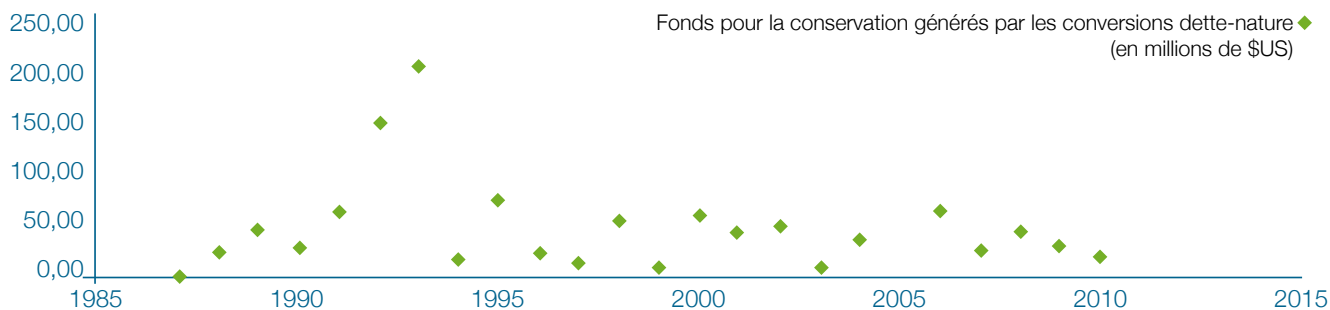
Figure 4 : Conversion bilatérale dette-nature



Hypothèses : Contrepartie paiement de fonds de 25%

Source : CBD, 2012

Figure 5 : Historique des échanges dette-nature



Source : Auteur

2. MÉCANISMES DE RENDEMENT À MOYEN TERME

Selon la CDB, 13 pays créanciers et 31 pays débiteurs ont été impliqués dans des échanges dette-nature. Plusieurs organisations non gouvernementales, parmi lesquelles CI, TNC, WWF, la Smithsonian Institution, la Rainforest Alliance et le Missouri Botanical Garden ont collaboré avec des créanciers institutionnels et privés. Les fonds dégagés par les échanges de dette-nature ont connu un pic en 1992-1993 à une époque où l'annulation de la dette figurait parmi les priorités mondiales après la première conférence de Rio.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none">• Peuvent générer des sommes importantes pour la conservation en utilisant des ressources initialement destinées à payer des dettes internationales.• Reconnaissance des valeurs globales de la biodiversité et des aires naturelles par le biais de transfert de ressources financières des pays industrialisés vers les pays en développement.• Les pays industrialisés peuvent octroyer des fonds additionnels pour la conservation sans amputer leurs comptes traditionnels destinés à l'aide au développement.• Promouvoir la participation par la société civile, en particulier lorsque les ONG locales ou les fonds fiduciaires pour la conservation sont bénéficiaires• Potentiel en tant que cofinancement (ou fonds de contrepartie) pour les projets plus conséquents	<ul style="list-style-type: none">• Seule une partie de la dette d'un pays peut faire l'objet d'un échange dette-nature, qui concerne essentiellement la dette publique bilatérale (de pays à pays).• À ce jour, les principales conversions dette-nature ont été accordées par des membres permanents du Club de Paris, qui regroupe les économies les plus riches du monde.• À la suite d'accords de réduction ou d'effacement de leurs dettes, les Pays pauvres très endettés (PPTE) n'ont pratiquement plus de dettes envers les membres du Club de Paris, ou ces dettes sont trop récentes pour justifier un échange de dette.• Les négociations sont parfois longues.

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conversions dettes bilatérales ont un bon potentiel dans les pays où la structure de la dette est appropriée pour leur négociation - généralement lorsque des dettes matures sont dues aux membres du Club de Paris. Les trois conditions préalables principales sont les suivantes :

- ☛ Désir du gouvernement débiteur et capacité à mettre en œuvre l'échange dette-nature ;
- ☛ Disponibilité et éligibilité de la dette à la conversion ;
- ☛ Projets ou programmes de conservation que les donateurs sont prêts à financer par le biais d'un échange dette-nature.

ACTEURS ET PROCESSUS

Pour chaque pays dans lequel un échange dette-nature est envisagé, un bref rapport de faisabilité doit être produit détaillant les aspects suivants de la conversion proposée.

☛ Analyse du profil de la dette

Il s'agit d'étudier la dette d'un pays donné, par type et principaux créanciers, afin d'identifier les parties de la dette qui pourraient faire l'objet d'une conversion. Il faut ensuite évaluer les politiques des créanciers et les considérations juridiques qui pourraient affecter l'éligibilité de la dette à la conversion.

☛ Politique des débiteurs en matière d'échanges dette-nature

Fournir une indication préliminaire de l'intérêt et de la capacité du gouvernement et de la communauté des ONG à mettre en œuvre un échange dette-nature ; identifier les principaux responsables du gouvernement qui assureront la promotion et approuveront un échange dette-nature ; résumer les préoccupations et les conditions du gouvernement concernant la potentielle conversion. Mener une recherche à travers les entretiens avec les responsables du gouvernement concernés (ministère des Finances, Banque centrale, ministère de l'Environnement, Agences des aires protégées, etc.).



☛ Potentielles sources de financement de l'échange dette-nature

Identifier les potentielles sources de financement et/ou les contributions à la dette de l'échange dette-nature ; et évaluer le potentiel de financement ou de facilitation de l'échange dette-nature par les donateurs multilatéraux. Mener une recherche à travers les entretiens avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux sélectionnés.

☛ Recommandations sur la conception préliminaire d'un échange dette-nature et stratégie de mise en œuvre

Sur la base des recherches menées ci-dessus, formuler une recommandation sur la faisabilité de la mise en œuvre d'un échange dette-nature. Analyser et présenter les options de conception pour la transaction, couvrant : l'évaluation de la dette ; les mécanismes de paiement pour rembourser la dette ; les canaux de financement pour recevoir les produits de la dette ; et les étapes successives spécifiques pour faire progresser l'initiative de l'échange dette-nature. L'analyse doit prendre en compte les risques financiers, y compris le risque de non-paiement et la dépréciation de la monnaie.

OPPORTUNITÉS

La plupart des PPTE, y compris en Afrique de l'Ouest, ont bénéficié de l'annulation de la dette. En conséquence, les possibilités de développer des conversions de dettes dans ces pays sont généralement limitées, mais toute dette en souffrance, en particulier auprès des membres du Club de Paris, peut représenter un bon potentiel pour réaliser un échange dette-nature. Une analyse précise des structures de la dette des pays aiderait à identifier les opportunités à partir desquelles des études de faisabilité complètes pourraient être réalisées. L'Afrique du Nord et certains pays méditerranéens peuvent être de bons candidats pour les échanges dette-nature (ex., le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine, le Liban et la Grèce). Les conversions dette-nature Sud-Sud peuvent également receler un potentiel. Il est utile de contacter les ONG internationales et les ambassades concernées pour explorer les possibilités. Les FFC existants pourraient jouer un rôle clé dans la canalisation des ressources financières issues d'échanges dette-nature.

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

3.1 IMPACT INVESTING

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
5 à 10 millions de \$	De 2 à 5 années de préparation pour 5 années de financement	Très probablement nationale ou régionale, également spécifique à un sujet	Organisations internationales, fonds, sociétés privées	Élevé

DÉFINITION

L'Impact Investing est le fait d'investir dans des projets et des entreprises non cotées à fort impact social et environnemental. L'Impact Investing a été conçu pour créer un impact positif au-delà du rendement financier et nécessitent une gestion de la performance sociale et environnementale en plus du risque financier et du rendement. L'Impact Investing est distinct de l'investissement socialement responsable (ISR), qui cherche généralement uniquement à minimiser l'impact négatif plutôt qu'à créer activement des avantages sociaux ou environnementaux positifs. Les investissements peuvent être regroupés pour convenir à un large éventail d'investisseurs, des gestionnaires de fonds de pension et bailleurs de logements sociaux aux investisseurs en capital-risque de technologies vertes.

Il existe des preuves d'une croissance rapide et d'un intérêt croissant pour les Impact Investing sur la conservation. De 2009 à 2013, les investissements des institutions de financement du développement ont totalisé 21,5 milliards de dollars, tandis que les investissements privés ont représenté 1,9 milliard de dollars avec une forte probabilité que les investisseurs privés augmenteront et investiront 4,1 milliards de dollars supplémentaires d'ici 2018¹.

À ce jour, des investissements ont été réalisés dans trois principaux types d'actifs en matière de conservation² :

- ☛ Les écosystèmes (ex., forêt, marais, eau douce) ainsi que l'acquisition de droits d'utilisation à long terme et l'engagement à long terme en matière de conservation ;
- ☛ Les infrastructures vertes (ex., l'infrastructure écotouristique, les panneaux solaires pour la production d'électricité, les fermes aquacoles) ;
- ☛ Les mécanismes du marché de l'écosystème (ex., les entreprises associées aux marchés de compensation carbone volontaires ou obligatoires).

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none">• Intérêt à soutenir des initiatives innovantes, émergentes• Génèrent d'importants financements pour la conservation et à des fins sociales• Exigent un taux de rendement moins important que celui du marché• Encouragent le développement et l'adoption d'indicateurs, de critères et/ou d'évaluations normalisés	<ul style="list-style-type: none">• Ne constitue pas une alternative au financement philanthropique, qui sert de financement initial et réduit les risques associés aux investissements futurs• Les investisseurs institutionnels n'investissent généralement pas dans de nouveaux fonds, car leurs politiques exigent des investissements dans des fonds ayant des antécédents et des catégories d'actifs ayant des critères établis.• Fonctionnent uniquement avec des portefeuilles allant de quelques millions à quelques centaines de millions de dollars• L'éventail des prêts et les taux d'intérêt varient considérablement d'un projet à l'autre, en fonction du type d'investisseur et de la politique du fonds• Exigent des efforts considérables pour identifier et aligner différentes parties autour d'objectifs partagés et conclure l'affaire• Mécanismes encore peu utilisés pour soutenir des actions de conservation de la biodiversité côtière et marine. Manque d'antécédents, d'analyse de la performance, de lignes directrices et de cadre

1. NatureVest & EKO (2014). Investing in Conservation: A landscape assessment of an emerging market.

2. Crédit Suisse, WWF, et McKinsey & Company (2014). Conservation Finance – Moving beyond donor funding toward an investor-driven approach

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables sont les suivants :

- ☛ Travailler sur un écosystème avec une probabilité très élevée de bonne conservation des habitats ou des espèces;
- ☛ Stabilité politique et soutien actif des plus hautes sphères du processus décisionnel et de la société civile ;
- ☛ L'engagement de ressources publiques (financières et techniques) et la volonté de collaborer avec des partenaires privés pour la mise en œuvre ;
- ☛ Des informations claires sur le rendement attendu et le risque associé à l'investissement, l'impact de la conservation et la durée de l'engagement ;
- ☛ La réglementation environnementale garantissant que toutes les conditions juridiques et institutionnelles sont remplies et soutiennent l'investissement ;
- ☛ L'assurance que le modèle économique est évolutif (garantissant que l'affaire justifie le coût de la base d'investisseurs) ;
- ☛ Les antécédents des projets de financement de la conservation existants dans la région (avec un niveau élevé de soutien du secteur public ou philanthropique) ;
- ☛ Visibilité de l'impact attendu (p. ex. site accessible, étiquetage du produit).

ACTEURS ET PROCESSUS

☛ Investisseurs

Investisseurs range from philanthropic foundations and financial institutions to Élevée net worth individuals, pension fund managers and investment managers investing across various sectors. Each of these groups has its own risk-return expectations, investment horizons, ticket sizes and investment product preferences.

☛ Intermédiaires et négociateurs

Les intermédiaires sont les fonds et les banques d'investissement qui structurent les investissements et mobilisent des capitaux auprès des investisseurs socialement responsables intéressés par des projets qui génèrent des rendements environnementaux et financiers. Leur structure juridique, leur gouvernance, leurs mécanismes de gestion et de reporting ressemblent généralement à ceux d'autres fonds d'investissement traditionnels. Ils mènent souvent l'engagement des parties prenantes et dirigent le processus, garantissant que toutes les parties prenantes concernées sont impliquées et que les différents intérêts sont pris en compte, mais aussi que les projets maintiennent le cap. Ils octroient des prêts à différents types d'entreprises commerciales en mettant l'accent sur la conservation de l'environnement. Souvent, ces fonds ciblent des entités jugées trop risquées pour les prêts bancaires classiques et aux besoins financiers trop importants pour les prêts de la microfinance.

☛ Connecteurs

Souvent, les fonds et les banques d'investissement disposent d'une équipe spécialisée ou de conseillers techniques qui identifient les priorités en matière de conservation et les projets ayant un avantage et un impact environnemental clairs (ex., NatureVest, Verde Ventures). Parfois les BINGO et les fondations peuvent également jouer un rôle essentiel dans la mise en relation des acteurs locaux avec les fonds et se porter garant pour les projets.

☛ Bénéficiaires

Les bénéficiaires varient, mais tous opèrent dans des domaines importants de la biodiversité. Il peut s'agir de petites ou moyennes entreprises, de sociétés qui participent à des programmes de certification spécifiques à l'industrie (ex., MSC) ou de sociétés qui fournissent des biens et des services tels que l'écotourisme ou l'agriculture biologique. Leurs représentants (ex., les associations) ou les bénéficiaires eux-mêmes seront impliqués dans la planification financière pour les activités futures et devront posséder de solides compétences financières en plus de l'expérience de conservation afin de pouvoir interagir avec les investisseurs et participer au développement et au suivi du projet.

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

OPPORTUNITÉS

Alors que l'Afrique de l'Ouest et la Méditerranée offrent de solides opportunités de conservation des écosystèmes marins et terrestres, l'instabilité politique et la faiblesse des cadres juridiques compromettent le potentiel de l'Impact Investing dans ces régions. Néanmoins, quelques projets disposent de modèles économiques prometteurs et la recherche d'investisseurs a débuté, notamment dans les secteurs du tourisme et des pêches.

Le niveau élevé des FFC établis en Afrique de l'Ouest ainsi qu'en Méditerranée pourrait jouer un rôle dans le développement de l'Impact Investing. Les FFC sont privés, sont des institutions légalement indépendantes et ont démontré au fil du temps qu'elles étaient des institutions innovantes capables de fournir des services qui assurent une gestion fiduciaire des actifs des communautés autochtones ou qui soutiennent la responsabilité sociale. En outre, même s'il est risqué de soutenir l'Impact Investing, le niveau de risque est comparable à certains projets dans lesquels les FFC investissent déjà. Les FFC pourraient donc aider à réduire le risque et encourager les potentiels investisseurs en Afrique de l'Ouest et en Méditerranée en garantissant leurs investissements.

Avec un accent mis sur la maximisation des avantages de l'Impact Investing, plusieurs initiatives et coalitions ont émergé au cours des dernières années (ex., la Coalition pour l'investissement privé dans la Conservation), offrant aux organisations de conservation l'opportunité de se former à ce type de financement, de rencontrer des potentiels partenaires et d'évaluer la robustesse de leur concept.

3.2 COMPENSATIONS POUR LA BIODIVERSITÉ

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
Millions	Entre 1 année et plusieurs années de préparation pour un financement à très long terme	Locale à nationale	Réseaux d'AP	Moyen à élevé

DÉFINITION

Les compensations pour la biodiversité (« biodiversity offsets ») constituent toutes les mesures prises pour compenser les impacts sur la biodiversité résultant du développement, et sont un outil de plus en plus populaire, mais controversé, en matière de conservation.

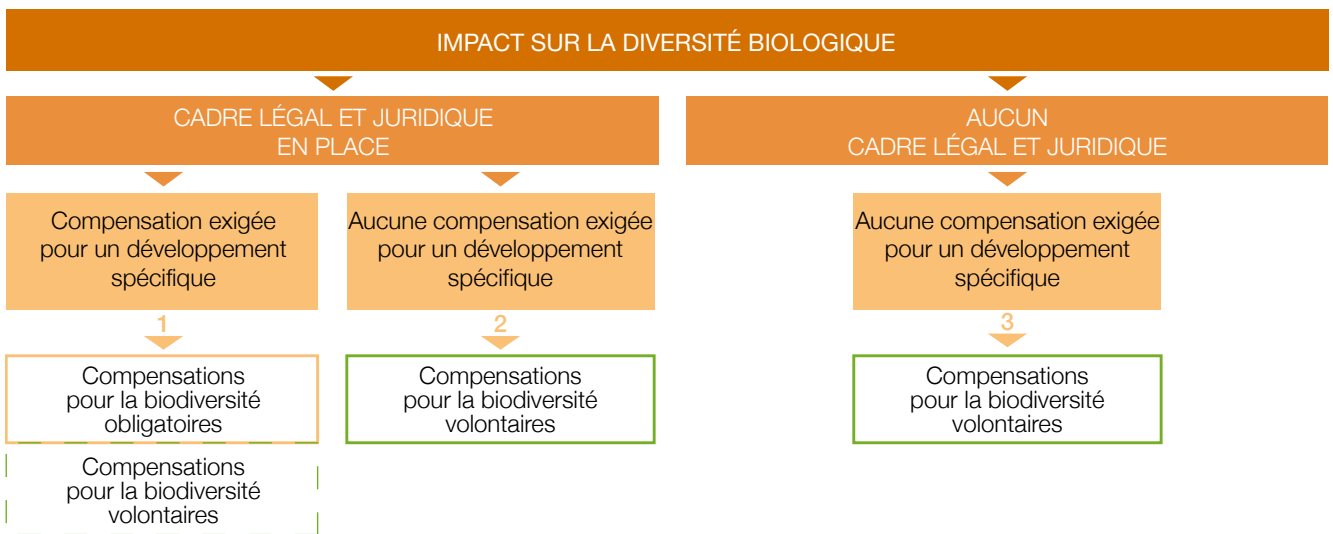
Le Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité (BBOP - Business and Biodiversity Offsets Programme), une collaboration internationale pour le développement des méthodologies de compensation, propose la définition suivante : « La compensation pour la biodiversité se traduit par des résultats mesurables en termes de conservation. Elles visent à compenser les impacts résiduels notables sur la biodiversité liés au développement d'un projet et sont réalisés après que des mesures de prévention et d'atténuation appropriées ont été prises. L'objectif de la compensation pour la biodiversité est d'atteindre, sur le terrain, une absence de perte nette et de préférence un gain net en matière de biodiversité, eu égard à la composition des espèces, la structure des habitats, les fonctions et l'usage anthropique des écosystèmes ainsi que les valeurs culturelles associées à la biodiversité ».

Il est important de signaler que la compensation pour la biodiversité devrait être envisagée comme un « dernier recours », après que toutes les mesures raisonnables ont été prises, d'abord pour éviter et minimiser l'impact d'un projet de développement et ensuite pour restaurer la biodiversité sur site. Le respect de cette hiérarchie d'atténuation (éviter, réduire, réhabiliter/restaurer, compenser) est essentiel.

La plupart des dirigeants politiques et d'entreprises reconnaissent qu'il y a un besoin urgent de développer de nouveaux modèles économiques et des mécanismes commerciaux novateurs pour la conservation de la biodiversité. Dans ce contexte, la compensation pour la biodiversité, qui garantit que les projets qui causent des dommages inévitables à un écosystème sont compensés par ailleurs, ont récemment pris de l'ampleur. Cela en dépit du risque qu'ils soient utilisés par les industries et les pouvoirs publics pour légitimer des projets dégradants l'environnement.

Dans le cadre d'un mécanisme de compensation pour la biodiversité, les développeurs doivent compenser tout impact négatif en payant une redevance, par exemple à un réseau d'AP pour soutenir son maintien ou son extension. Selon les objectifs d'Aichi, « au moins 15 % des écosystèmes dégradés » devraient avoir été restaurés d'ici à 2020. Le potentiel des mesures compensatoires de la biodiversité est immense, d'environ 45 milliards de dollars au niveau mondial ». La plupart des compensations pourraient provenir des industries extractives (exploration du pétrole et du gaz). A noter que les mécanismes de compensation pour la biodiversité diffèrent considérablement selon qu'un cadre réglementaire est en place ou non (voir le schéma ci-dessous).

Figure 6 : Compensations pour la biodiversité obligatoires et compensations pour la biodiversité volontaires



Source : Inspiré de Marianne Darbi, 2010 (<http://www.biodiversityoffsets.net/typology-of-biodiversity-offsets/>)

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une norme (Norme BBOP sur la Compensation pour la biodiversité) • Offre un cadre conceptuel pour coopérer avec les industries pétrolières et gazières • Peuvent fournir de nouvelles ressources en provenance du secteur privé pour le financement de la conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune unité fongible pour capturer la perte de biodiversité • La permanence des mesures prises dans le cadre d'un programme de compensation pour la biodiversité est difficile à garantir • L'additionalité des programmes de compensation pour la biodiversité peut être difficile à prouver (les mesures compensatoires auraient pu arriver de toute façon)

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables de la compensation pour la biodiversité sont les suivantes :

- ☛ Soutien politique et si possible existence d'un cadre juridique ;
- ☛ Parties prenantes disposées à soutenir la mise en place du mécanisme ;
- ☛ Niveau de ressources et temps suffisants pour la mise en place du mécanisme ;
- ☛ Mécanisme équitable de partage des compensations incluant les populations locales ;
- ☛ Existence de « sites récepteurs » (p. ex. aires protégées ou territoires à même de recevoir des paiements compensatoires pour la création ou de la restauration des habitats concernés).

ACTEURS ET PROCESSUS

Le processus est bien documenté dans le manuel sur la mise en œuvre de la compensation pour la biodiversité du BBOP (Biodiversity Offset Implementation Handbook). Les principales étapes sont les suivantes :

- ☛ Conception du mécanisme de compensation pour la biodiversité - examiner la portée du projet, analyser le cadre juridique, choisir une méthode de calcul de la perte de biodiversité, examiner les emplacements potentiels pour mettre en œuvre la compensation, initier le processus ;
- ☛ Mise en œuvre de la compensation pour la biodiversité - activités de lancement, d'exploitation et de gestion des compensations, financement à long terme, suivi et évaluation ;
- ☛ Pour réussir, les systèmes de compensation pour la biodiversité nécessiteront généralement de travailler avec ou de mettre en place de nouveaux FFC ou des partenariats stratégiques appropriés.

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

OPPORTUNITÉS

Les opportunités se présentant aux organisations de conservation de l'environnement varient considérablement selon les pays. Dans une résolution du 20 avril 2012, le Parlement européen a instamment invité la Commission à « développer un cadre réglementaire efficace en se fondant sur 'l'Initiative visant à éviter toute perte nette', qui tient également compte de l'expérience des États membres lors de l'utilisation des normes appliquées par le Business and Biodiversity Offsets Programme (programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité) ». Depuis lors, plusieurs initiatives impliquant la compensation pour la biodiversité ont été initiées dans des États membres de l'UE. Par exemple, l'Assemblée nationale française a adopté une nouvelle loi sur la biodiversité en 2016, qui comprend l'application de la hiérarchie d'atténuation avec pour but d'éviter toute perte de biodiversité. En Espagne, en Grèce, en Italie et en Croatie, les organisations de conservation de l'environnement pourraient envisager de soutenir l'élaboration de politiques nationales similaires et collaborer avec les partenaires intéressés pour identifier les cadres juridiques pertinents, analyser les débats nationaux actuels sur les compensations, appuyer les autorités nationales à la définition des étapes successives et communiquer sur les enjeux avec les médias.

Dans les pays hors de l'UE, les organisations de conservation de l'environnement devraient principalement se concentrer sur des systèmes volontaires de compensation pour la biodiversité basés sur le développement d'accords sur mesure avec l'industrie. Par exemple au Maroc (phosphates), en Turquie, en Égypte et en Guinée-Bissau (bauxite), des systèmes volontaires pourraient être mis en place avec des entreprises extractives désireuses de participer. Dans ces pays, il serait utile de travailler avec les partenaires nationaux pour répertorier les principales industries extractives, identifier les points de contact, organiser des événements nationaux sur les mécanismes de compensations et offrir une assistance technique aux entreprises désireuses de collaborer sur un premier programme de compensation pour la biodiversité.

3.3 PAIEMENT POUR SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (PSE)

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
50K\$ à 10M\$	Minimum 2 années de préparation pour un financement à très long terme	Nationale, régionale, bassin hydrographique, ou spécifique à un site	Prestataires de services écosystémiques (propriétaires fonciers, agriculteurs, associations de producteurs)	Faible à moyen

DÉFINITION

Le Paiement pour services écosystémiques (PSE) est basé sur une proposition simple : payer (ou compenser) des personnes ou des collectivités afin qu'elles adoptent de nouveaux comportements, ou qu'elles modifient ceux existants, de façon à maintenir ou accroître la santé et la performance des services écosystémiques.

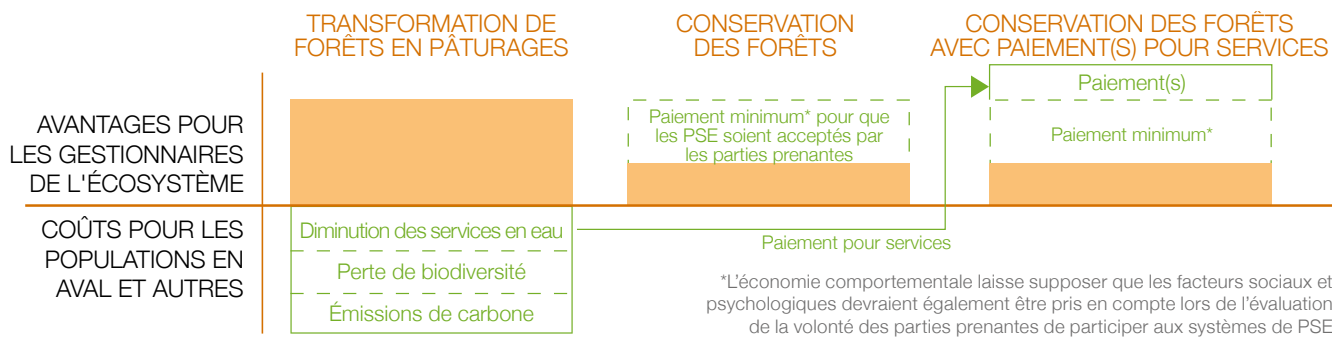
Les systèmes de PSE peuvent être instaurés à plusieurs niveaux - international, national ou local - et par conséquent varier en termes de portée. Ainsi les PSE peuvent prendre la forme de transactions directes entre prestataires et bénéficiaires, mais aussi de systèmes plus larges dans lesquels les bénéficiaires des services écosystémiques paient indirectement les prestataires de services.

Le type de paiement peut aller d'une rente économique en raison de l'inactivité (ex., via une zone à ne pas exploiter) au paiement pour la restauration des services écosystémiques (ex., planter des arbres dans des zones déboisées).

Les systèmes de PSE utilisent deux moyens principaux pour obtenir un impact sur la conservation : PSE par zone (ex., lorsque les contrats stipulent des plafonds d'utilisation des terres et/ou des ressources pour un nombre préalablement convenu d'unités territoriales) ; et des PSE par produit (ex., les consommateurs payent une « prime verte » en plus du prix du marché pour un produit certifié tel que le café).

Alors que la plupart des systèmes de PSE fonctionnent au niveau local, il existe un petit nombre de grands projets, principalement en Amérique latine, qui sont généralement financés par des fonds publics. Ces systèmes bénéficient généralement d'un soutien financier multilatéral pour leur démarrage. Par exemple, le FEM a investi 70 millions de dollars dans 14 projets où les PSE jouent un rôle central dans la conception de projets. Alors que les systèmes de PSE ne sont pas nouveaux, les pays africains et méditerranéens se laissent distancer par la plupart des autres régions du monde dans le développement de tels systèmes.

Figure 7 : La logique du paiement pour services écosystémiques



*L'économie comportementale laisse supposer que les facteurs sociaux et psychologiques devraient également être pris en compte lors de l'évaluation de la volonté des parties prenantes de participer aux systèmes de PSE

Source : Basé sur Engel et al., 2008

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Exigent l'engagement et l'appropriation du mécanisme par toutes les parties (ex., les fournisseurs, les bénéficiaires, les autorités publiques) • Intègrent la valeur économique des services écosystémiques dans les prises de décisions financières • Ont souvent des avantages socioéconomiques associés (ex., augmentation des revenus et de l'emploi, cohésion communautaire et réduction de la migration rurale) • Permettent l'élaboration d'un système de référence et de suivi de l'état de la biodiversité et des performances de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Peuvent impliquer des coûts de transaction élevés et la sécurisation des contrats peut être difficile • Certaines règles d'accès entravent la participation des communautés les plus pauvres (ex., celles qui ne possèdent pas de terres) et peuvent appauvrir les non-vendeurs • Pertes potentielles des bénéfices du PES lorsque la protection d'un lieu crée des pressions ailleurs

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables sont les suivantes :

- ☛ Présence d'acheteurs et de vendeurs, et droits de propriété exécutoires établis (p. ex. droits d'accès et d'utilisation liés au régime foncier, à l'utilisation de l'eau) ;
- ☛ Accord entre les parties sur la valeur et le prix des biens et services fournis par l'écosystème ou la zone ;
- ☛ Sources de financement suffisantes et à long terme pour garantir la réalisation de l'objectif du système de PSE ;
- ☛ Permanence, y compris avec la mise en place d'assurance –pour couvrir les imprévus tels que les incendies de forêt ou l'exploitation illégale (activités qui peuvent compromettre la capacité d'un vendeur à fournir des services écosystémiques tel que stipulé dans un accord de PSE) ;
- ☛ Normes et standards établis pour la gouvernance et les transactions, et mécanismes de financement permettant l'exécution des transactions entre acheteurs et vendeurs ;
- ☛ Élimination des incitations perverses telles que les subventions nuisibles à l'environnement qui pourraient compromettre la capacité d'un système de PSE à inciter efficacement à la conservation.

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

ACTEURS ET PROCESSUS

Les principaux acteurs impliqués dans les systèmes de PSE se répartissent en quatre groupes principaux : acheteurs/bénéficiaires ; vendeurs/fournisseurs ; autorités publiques ; et intermédiaires/négociateurs. Pour que les projets se matérialisent, un cadre juridique approprié et un soutien politique fort sont essentiels.

☛ Acheteurs/Bénéficiaires, Vendeurs/Prestataires

La plupart des systèmes de PSE actuels sont des arrangements au niveau local et consistent en des arrangements volontaires spontanés de type marché privé. Ces systèmes sont en général de taille modeste et les acheteurs et les vendeurs de services écosystémiques se trouvent dans la même zone. Les systèmes sont souvent mis en place pour un tourisme respectueux de la nature ou la protection des petits bassins versants et les paiements sont effectués directement aux prestataires par les bénéficiaires des services en question. Les parties, généralement des personnes, des collectivités ou des entreprises, sont liées par un accord définissant les conditions et les normes de la transaction. De nombreux systèmes de PSE locaux ou privés sont en général efficaces pour mobiliser des partenaires et des services locaux, mais peuvent être confrontés à un manque de légitimité et de reconnaissance de la part des autorités publiques et des administrations.

☛ Autorités publiques

Les grands programmes de PSE sont en général dirigés par le gouvernement, administrés au niveau des États et des provinces (p ex., CAPE en Afrique du Sud), ou au niveau national (ex., Costa Rica, Mexique). Dans ces cas, l'État agit au nom des acheteurs de services écosystémiques en collectant des taxes et des subventions, puis paie les vendeurs identifiés. Le principal avantage des systèmes publics est que l'État confère une légitimité, mais en revanche il peut être moins flexible vis-à-vis du ciblage des vendeurs stratégiques, et il tend à être moins efficace pour l'obtention de services écosystémiques supplémentaires.

☛ Intermédiaires/négociateurs

Dans la plupart des cas, un accord de PSE émerge du soutien initial des ONG de conservation (nationales et/ou internationales) sous la forme d'une subvention initiale visant à établir des conditions favorables (ex., cadre juridique, capacité de la collectivité, mesure de la valeur économique des services écosystémiques). Ces intermédiaires et négociateurs sont des acteurs clés dans la sensibilisation des dirigeants et la garantie de la transaction.

OPPORTUNITÉS

Les PSE ne sont pas bien développés en Afrique de l'Ouest et en Méditerranée.

Les PSE ont un potentiel dans les zones où l'eau est en forte demande. Cependant, les marchés de paiement des bassins versants en Afrique de l'Ouest et dans certains pays méditerranéens sont limités en raison de cadres juridiques inadéquats, d'un manque d'expérience au niveau institutionnel, et d'une faible disponibilité de modèles économiques appropriés.

Des initiatives plus prometteuses existent en ce qui concerne la gestion communautaire des ressources naturelles, l'écotourisme et les accords commerciaux (ex., les accords de pêche). Ainsi un PSE peut se développer autour de petites initiatives volontaires (ex., les premières mesures prises par les agences d'écotourisme au Cap-Vert ou par les coopératives communautaires vendant des produits de première qualité), mais également autour de projet de plus grande ampleur (ex., les contributions financières pour les services écosystémiques fournis par les AMP, les FFC recevant des contributions du Accords de pêche entre l'Union européenne et la Mauritanie pour BACoMaB et la Guinée-Bissau pour Bioguiné).

3.4 OBLIGATIONS VERTES - « GREEN BONDS »

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
Plusieurs millions minimum	2 années de préparation pour un financement de plus de 10 années	Spécifique à un projet	Secteur privé	Moyen

DÉFINITION

Une obligation est une forme de titre de créance qui peut être acheté et vendu entre les parties. Les obligations vertes (ou « Green Bonds ») sont émises pour lever des capitaux spécifiquement pour le financement de projets environnementaux « verts » ou concernant le climat.

Heike Reichelt, Responsable des relations avec les investisseurs et des nouveaux produits à la Banque mondiale, explique les obligations vertes de la manière suivante. « Les obligations vertes sont des produits à rente fixe permettant aux investisseurs de participer au financement de projets 'verts' qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique et aident les pays en développement à s'y adapter. Les obligations vertes ont les mêmes caractéristiques que leurs homologues purement financières, y compris en matière de taille et de risque. Du fait de ces caractéristiques financières standard et de leur accent sur les changements climatiques, elles intéressent un large éventail d'investisseurs – des petits rentiers aux personnes nanties ou aux investisseurs institutionnels possédant de larges portefeuilles à revenus fixes. Elles sont particulièrement attrayantes pour les investisseurs qui tiennent compte des questions socio-environnementales et de gouvernance dans leurs analyses, poursuivent des stratégies environnementales spécifiques et/ou maintiennent une catégorie de titres séparée pour les investissements « climat ». Un des aspects de ces obligations qui est très prisé par de nombreux investisseurs est le processus de vérification préalable ('due diligence') que l'émetteur des obligations vertes doit conduire pour identifier et assurer le suivi des projets verts » (Reichelt, 2010).

Figure 8: Émissions des obligations vertes par type

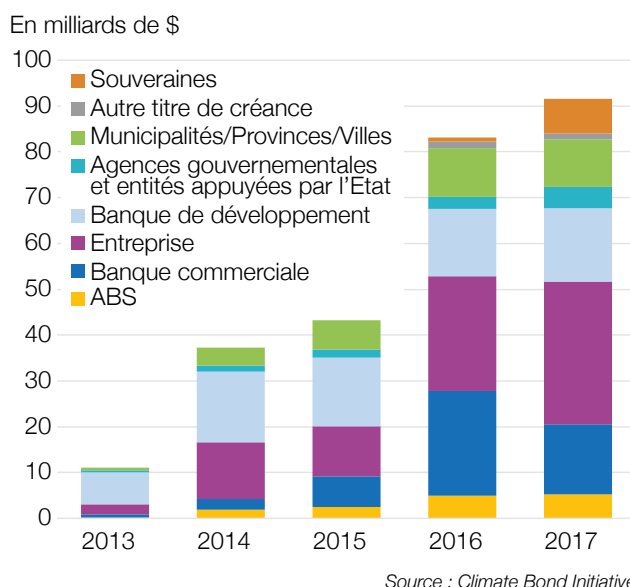
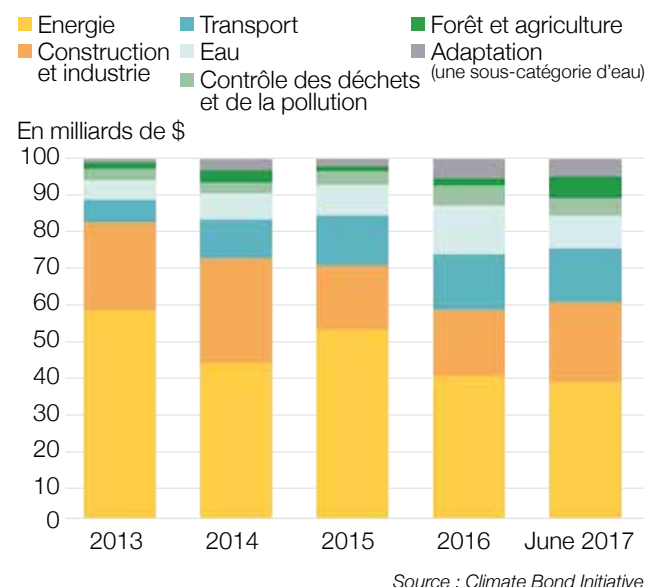


Figure 9: Utilisation des recettes des obligations vertes



Les obligations vertes ont principalement été émises par des banques multilatérales de développement offrant des notations de crédit Triple-A ou par des institutions souveraines offrant au moins une notation A. Une solvabilité élevée semble ainsi être une condition préalable à la réussite des obligations environnementales. Par exemple, les obligations vertes de la Banque mondiale ont été couronnées de succès parce que la banque offre une garantie que le paiement des coupons et du principal n'est pas lié à la performance du projet. En d'autres termes, les acheteurs d'obligations vertes bénéficient d'une excellente qualité du crédit et n'assument pas nécessairement le risque du projet ou du pays. Pour de nombreux types d'obligations vertes, les investisseurs peuvent également sélectionner les caractéristiques financières des obligations (devise, montant, coupon, échéance). Fait intéressant, le « Green Bond Principles »³, conçu en 2014 par J.P. Morgan, stipule clairement que, outre les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la conservation de la biodiversité figure parmi les secteurs éligibles au bénéfice des obligations vertes. Néanmoins, la biodiversité n'a pas encore été le principal objectif d'une quelconque émission d'obligation verte, probablement parce que la génération d'un flux de financements stables et sûrs à partir de projets de conservation reste complexe.

3. Green Bond Principles, Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds, 2014 (http://www.jpmorganchase.com/corporate/Corporate-Responsibility/document/Green_Bonds_Principles.pdf)

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none">• Mécanisme financier efficace pour financer des initiatives vertes• Instrument financier convaincant capable de mobiliser des capitaux privés• Le marché des obligations vertes est en forte hausse et devrait continuer de progresser• Bénéficie généralement d'une cote de crédit élevée (même si les coupons sont bas) ce qui facilite les remboursements• Se développe considérablement en raison des faibles taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">• Le mécanisme n'est pas bien adapté au financement de la conservation, car les modèles économiques rentables en matière de conservation restent difficiles à identifier et à mettre en œuvre• Aucune obligation verte spécifiquement dédiée à la conservation n'a jusqu'à présent été émise• Manque de normes et définition convenue de ce qui peut être considéré comme « vert »

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

L'analyse des obligations vertes montre que pour être efficaces, les obligations doivent soit être émises par des institutions ou des gouvernements ayant un rating élevé, ou bénéficiant d'une garantie contre le risque de défaut pour assurer aux détenteurs d'obligations que leur investissement est sûr. Cela permet d'offrir des taux de coupon bas, facilitant la mise en place d'un modèle économique viable.

ACTEURS ET PROCESSUS

👉 Émetteurs d'obligations

Les émetteurs d'obligations peuvent être des sociétés privées (obligations vertes émises par des entreprises), des institutions supranationales, telles que des banques multilatérales de développement, ou des entités publiques, telles que des acteurs municipaux, étatiques ou fédéraux (obligations d'État).

👉 Acheteurs d'obligations

Les acheteurs d'obligations se trouvent sur les marchés financiers et sont généralement des investisseurs institutionnels.

OPPORTUNITÉS

Les obligations vertes ciblent plus particulièrement l'atténuation du changement climatique en proposant des financements innovants pour des projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de transport. La conservation en soi n'est que marginalement couverte et il est peu probable qu'elle puisse devenir le principal objectif de futures obligations vertes. Des projets verts peuvent maintenant être financés par des obligations vertes et certains bénéfices collatéraux pour la conservation peuvent être négociés (souvent en compensation des dommages environnementaux causés). Le financement direct de la conservation par les obligations vertes reste donc difficile, mais l'opportunité pourrait être davantage explorée. Par exemple, le développement de l'écotourisme à l'échelle nationale (comme au Cap-Vert) pourrait faire l'objet d'une obligation verte, bien que les risques financiers associés seront éventuellement trop élevés pour que cela se matérialise.

L'analyse suggère que les prochaines années s'avéreront essentielles pour déterminer si les obligations vertes deviendront un nouvel outil important pour la conservation des territoires (DuPont et al, 2015). Clarifier si les obligations vertes récemment émises couvrent au moins partiellement la thématique de la conservation de la biodiversité serait très utile pour éclairer sur les prochaines étapes (par exemple émission d'obligations vertes dont les coupons seraient financés par des taxes pour la conservation (« tax-backed OBLIGATIONS VERTES »)). De manière plus générale, des modèles éprouvés d'obligations vertes pourraient inspirer l'élaboration d'instruments financiers connexes plus spécifiquement dédiés à la conservation.

3.5 OBLIGATIONS BLEUES - « BLUE BONDS »

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
5M\$ à 100M\$	Environ 5 années de préparation pour 5 à 10 ans de financement	Nationale, AMP, ou pêches	Gestionnaires AMP, pêcheurs	Élevé

DÉFINITION

Sur la base de la même approche que les obligations vertes émises par les gouvernements ou les banques de développement, des obligations « bleues » pourraient être émises pour financer des activités maritimes durables telles que les projets de réforme dans le secteur de la pêche. Ces obligations « bleues » pourraient être utilisées pour diversifier les portefeuilles et investir dans la transition vers une économie « bleue ».

Alors que les défis auxquels sont confrontés les pêcheries mondiales et les écosystèmes marins sont considérables, certains stocks de poissons se sont révélés étonnamment résilients. Avec de bonnes pratiques de gestion qui limitent la prise, l'instauration de saisons de fermeture, la protection des frayères et l'application d'une bonne utilisation des engins de pêche, de nombreuses pêcheries peuvent rapidement se rétablir. La transition vers un système de gestion plus durable peut être financièrement rentable si le secteur des pêches réussit à se structurer autour de « propositions d'investissements réalisables » et l'investissement dans le capital naturel peut être un moyen efficace d'atteindre des objectifs sociaux, environnementaux et économiques. Aujourd'hui, il existe diverses solutions de gestion des pêches qui produisent tant des avantages économiques qu'environnementaux. L'utilisation d'outils financiers tels que les obligations bleues pourrait compléter les dons et financements publics soutenant ces solutions et ainsi permettre une transition d'envergure vers une pêche durable.

L'OBLIGATION BLEUE DES SEYCHELLES

Comme première mesure pour rétablir la santé écologique et économique du secteur des pêches, les Seychelles, avec une subvention du FEM, ont élaboré un plan de gestion des pêches sur le plateau de Mahé. Une mise en œuvre réussie du plan, dont le coût est estimé à 10 millions de dollars devrait aboutir à une pêche plus rentable et financièrement viable, à des emplois de meilleure qualité et plus sûrs et à une amélioration de l'état de santé des écosystèmes marins. Pour lever le capital nécessaire à la mise en œuvre du plan, les Seychelles prévoient d'émettre une obligation souveraine.

Les recettes de cette obligation seront affectées spécifiquement à la mise en œuvre du plan de gestion des pêches sur le plateau de Mahé.

L'Autorité des pêches des Seychelles sera l'agence d'exécution et recevra les recettes des obligations. Le remboursement de l'obligation sera de la responsabilité du gouvernement des Seychelles, qui pourra après un certain temps s'appuyer sur les recettes générées par le secteur de la pêche de Mahé. Afin d'attirer plus d'investisseurs, les Seychelles ont entamé un processus de certification du plan de gestion des pêches sur le plateau de Mahé.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

⊕ AVANTAGES	⊖ INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Génère suffisamment de fonds pour une opérationnalisation complète • Accès à des « économies d'échelle » résultant d'un processus groupé d'émission d'obligations bleues • Amélioration des structures de gouvernance interne, de la communication et du partage de connaissances • Articulation et crédibilité accrue de la stratégie de pérennisation 	<ul style="list-style-type: none"> • En phase pilote, risque de réputation élevé • Importants coûts de transaction initiaux et récurrents pour le labelling et les exigences administratives, de certification, de reporting, de vérification et de suivi

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables des obligations bleues sont les suivantes :

- ☛ Gestion durable efficace (y compris l'évaluation des stocks pour chaque espèce cible, la transparence des quotas et des acquisitions d'entreprises, le pourcentage minimum d'approvisionnement certifié ou engagé dans des projets d'amélioration des pêches) ;
- ☛ Cadres d'investissement solides avec un rendement financier mesurable et une capacité à évaluer la performance des actifs ;
- ☛ Système robuste de suivi et contrôle de la mise en application ;
- ☛ Implication des agences de notation financière pour permettre des investissements attrayants basés sur plus d'un produit et inspirer confiance aux investisseurs (ex., BM, BIRD) ; Assurer la sécurité foncière des pêcheurs dans une zone où la part des prises de la pêche pour inciter et habiliter l'industrie à continuer d'utiliser durablement les ressources.

ACTEURS ET PROCESSUS

Les émetteurs d'obligations peuvent être des sociétés privées, des institutions internationales (ex., des banques multilatérales) ou des entités publiques (municipales, étatiques ou fédérales). Souvent, l'émetteur de l'obligation (si ce n'est une banque d'investissement) nommera une banque d'investissement pour répondre aux exigences relatives à la divulgation d'informations financières aux régulateurs, aux agences de notation et aux investisseurs. Les émetteurs définissent le type de projets recherchés et les critères de sélection sont souvent examinés et évalués par un expert externe afin de garantir aux investisseurs que les exigences ont été satisfaites. Les émetteurs établissent un processus de sélection et d'examen des projets, y compris la sélection préalable, ainsi que l'identification et la gestion des impacts environnementaux et/ou sociaux potentiels. Les émetteurs divulguent également la façon dont le produit des obligations sera utilisé et sélectionnent périodiquement les investissements éligibles. Enfin, les émetteurs assurent le suivi de la mise en œuvre des projets et rendent compte de l'utilisation des recettes et des impacts observés sur l'environnement. Les principaux investisseurs et acheteurs d'obligations vertes et bleues se trouvent en Europe, sur le continent nord-américain, et au Japon.

OPPORTUNITÉS

Bien que le potentiel des obligations bleues soit élevé, il faudra du temps et une gestion efficace des risques pour que les obligations pilotes soient répliquées. Pour accélérer le développement et l'adhésion à ce type de financement et ainsi réduire les risques, il faudrait une collaboration des parties disposant d'un capital (ex., les fondations, les fonds d'impact) ainsi que celles dotées d'expertise technique pour prouver la faisabilité (ONG, détaillants alimentaires, gestionnaires des AMP) et celles chargées de la vérification/certification pour garantir une certification et un suivi rigoureux (ex., MSC, UICN). Ce type de partenariat devrait suivre (ou faire partie) des structures d'obligations vertes déjà appliquées.

En septembre 2016, les pays africains ont adopté un ensemble de décisions visant le financement des océans africains. Ce programme d'investissement est façonné par un certain nombre d'engagements publics et privés et de partenariats axés sur des investissements rationnels en matière de climat dans les économies maritimes africaines. Ces financements devraient aboutir à l'établissement de conditions favorables (ex., cadres juridiques, renforcement des capacités) pour l'émission d'obligations bleues.

Au cours des dernières années, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et les BINGO ont manifesté leur intérêt pour la promotion d'activités maritimes durables en Méditerranée. Le développement actuel du FFC pour les AMP méditerranéennes pourrait contribuer à catalyser la volonté politique et l'investissement privé pour le rétablissement des écosystèmes méditerranéens.

Récemment, The Nature Conservancy (TNC), par l'intermédiaire de son organisme d'investissement en capital naturel soutenu par J.P. Morgan, NatureVest, a annoncé qu'elle affectera plus de 45 millions de dollars dans des programmes visant le milieu marin et ayant recours aux obligations bleues et aux approches commerciales similaires. L'Afrique de l'Ouest et la Méditerranée ne sont pas répertoriées en tant que régions prioritaires, mais elles sont éligibles. Enfin, la pêche côtière durable est une priorité pour laquelle la Coalition pour l'investissement privé dans la conservation (CPI) dirigera la conception et le développement de modèles d'investissement privé à but lucratif.

Afin de soutenir le développement de tels mécanismes de financement, il serait utile que les organisations de conservation entreprennent des analyses qui quantifient le capital naturel marin et valorisent ses services écosystémiques. Un dialogue précoce avec le secteur financier sur le développement des normes et standards pour des obligations bleues permettrait également d'introduire plus rapidement ce nouveau type d'obligation sur les marchés financiers.

3.6 PARK BONDS - « OBLIGATIONS POUR LES PARCS NATIONAUX »

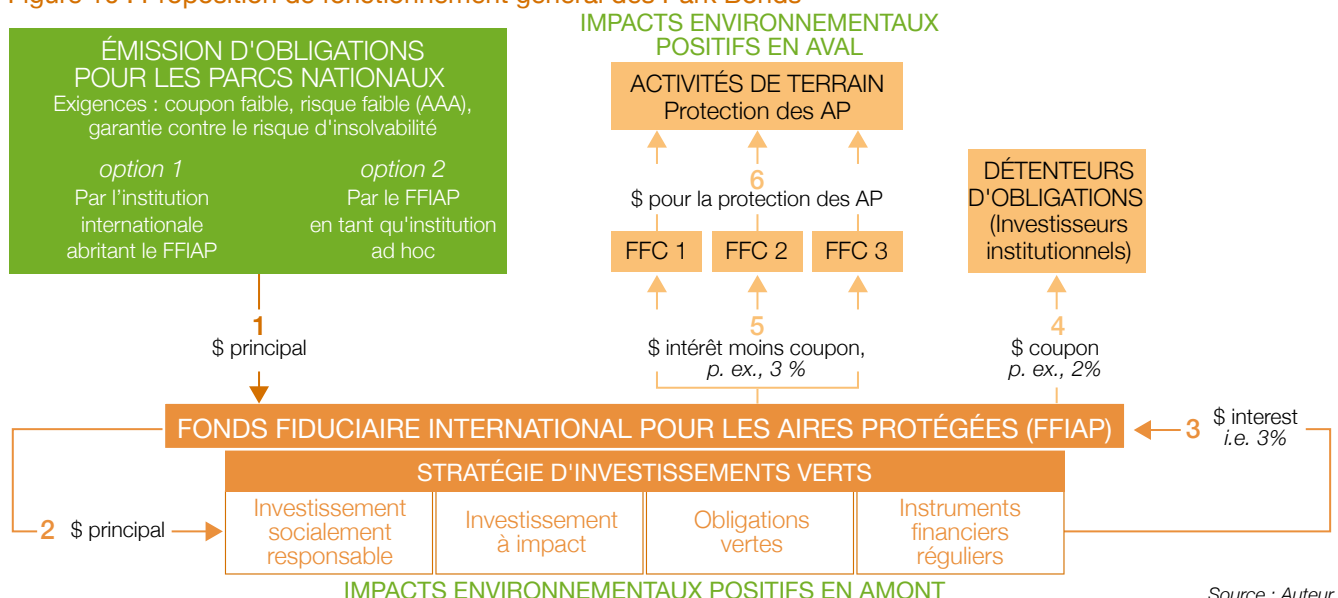
POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
Millions	2 années de préparation si soutenu par une banque de développement pour au moins 10 années de financement	Nationale ou dans plusieurs pays	Fonds fiduciaires pour la conservation	Moyen

DÉFINITION

Les Park Bonds sont des obligations spécialement conçues pour soutenir les réseaux d'AP et sont définies comme un produit à rente fixe permettant aux investisseurs de participer au financement de la conservation à travers la capitalisation d'un fonds environnemental international, et dont les intérêts sont distribués aux détenteurs des obligations ainsi qu'aux Aires Protégées bénéficiaires identifiées.

Sachant que la finance éthique connaît une croissance rapide, la biodiversité pourrait clairement bénéficier de cette tendance. Pourvu qu'un montage crédible soit proposé, les fonds de pension, les fonds d'investissements souverains, les banques privées et même les banques de détail pourraient tout à fait être intéressés à investir dans un actif financier sans risque, dédié à la biodiversité.

Figure 10 : Proposition de fonctionnement général des Park Bonds



Source : Auteur

Les obligations vertes rencontrent beaucoup de succès parce qu'elles ont été principalement émises par des institutions financières internationales (IFI), dont la plupart offrent une notation Triple-A. Cela en fait un investissement très sûr et leur permet d'offrir un taux de coupon relativement faible. Fort de ce modèle, des « park bonds » présentant des niveaux de risque également très faibles pour les investisseurs pourraient être créés et promus à l'échelle internationale.

Le remboursement des park bonds pourrait difficilement être basé sur la biodiversité⁴, mais plutôt être financé par un fonds environnemental international pour les aires protégées (FEIAP) nouvellement créé. Le FEIAP, qui pourrait être hébergé par la Banque mondiale, le FEM, ou encore créé en tant qu'institution ad hoc, serait chargé d'investir sur les marchés financiers le capital levé par l'émission des park bonds, principalement sur des financements éthiques tels que les investissements socialement responsables (ISR), dans « l'impact finance » ou encore sur des obligations vertes.

Le modèle des park bonds, tel que présenté dans le schéma ci-dessus, estime que pour chaque milliard de park bonds émis, 30 millions seront reversés chaque année au bénéfice de la conservation. Même si ce taux peut sembler faible le mécanisme pourrait être reproduit autant de fois que nécessaire pour couvrir une part substantielle du déficit de financement de la conservation. Il convient de noter que le taux de coupon de deux pour cent est uniquement indicatif - plusieurs obligations vertes ont été émises et commercialisées avec succès avec des taux de coupon inférieurs à 1 pour cent.

4. Un paiement basé sur la biodiversité impliquerait que les projets de conservation bénéficiant de l'investissement devraient générer suffisamment de recettes pour rembourser les coupons obligataires, ce qui représenterait probablement un risque trop important pour attirer les investisseurs institutionnels.

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none">• Les park bonds offriront le niveau d'investissement nécessaire pour attirer les investisseurs institutionnels dont les grands portefeuilles empêchent les investissements à petite échelle• Offre un potentiel élevé pour combler le déficit de financement de la conservation• Fourni un mécanisme permettant aux FFC existants de lever des fonds collectivement, ciblant les grands investisseurs internationaux• Présente un double impact positif (en amont avec les investissements socialement responsables, l'impact finance et d'autres produits financiers éthiquement responsables, et en aval avec la distribution d'intérêts aux FFC individuels) est susceptible de satisfaire les investisseurs et la communauté internationale	<ul style="list-style-type: none">• Nouvel instrument financier au stade de la conception – aucun park bond n'a encore été émis• Identifier un État ou une banque multilatérale de développement prêt à offrir une garantie (que les émetteurs d'obligations seront remboursés) pourrait être difficile• Immobilise de grosses sommes d'argent et ne génère que des recettes relativement modestes

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables des park bonds sont les suivants :

- ☛ Capacité à offrir une garantie que les park bonds seront remboursés. Certains gouvernements pourraient être disposés à offrir une telle garantie et accueillir le FEIAP en retour ;
- ☛ Reconnaissance internationale du rôle positif joué par les FFC (de préférence comprenant leur reconnaissance par la Convention sur la diversité biologique). L'énorme potentiel des park bonds, et le fait qu'une part raisonnable des capitaux levés serait investie dans l'ISR, devraient renforcer l'argument ;
- ☛ La capacité à obtenir une lettre d'approbation officielle de chaque pays où les FFC opèrent pour rassurer les détenteurs d'obligations qu'aucune question de souveraineté n'est en jeu et que les fonds reçus s'ajouteront au soutien gouvernemental existant pour les réseaux d'AP plutôt que de le remplacer ;
- ☛ Les conseils d'administration de chaque FFC participant devraient officiellement approuver ce nouveau type de financement ;
- ☛ Les détenteurs d'obligations ne devraient pas être autorisés à influencer la façon dont les intérêts sont utilisés. Chaque FFC devrait être en mesure d'utiliser les intérêts soit pour augmenter son fonds de dotation, soit pour couvrir les besoins immédiats des AP ;
- ☛ Les investisseurs devraient avoir un tableau complet des résultats, y compris une transparence financière totale (publication des audits financiers, non seulement du FEIAP, mais aussi de chaque FFC bénéficiaire), une transparence environnementale totale (publication d'évaluations environnementales périodiques) et, le cas échéant, d'autres rapports pour satisfaire aux normes de qualité internationales pour la bonne gouvernance et la gestion des FFC.

ACTEURS ET PROCESSUS

Voir schéma ci-dessus - Proposition de fonctionnement général des park bonds p. 33.

OPPORTUNITÉS

Le Groupe Rothschild a confirmé que les park bonds sont réalisables. Rothschild ou une autre banque établie pourrait éventuellement aider à structurer l'instrument financier. Les recettes escomptées dépendraient des volumes. Si, par exemple, 200 millions de dollars étaient émis, 6 millions de dollars par an seraient générés pour la conservation, étant entendu qu'il s'agirait de financements additionnels et innovants en provenance des marchés financiers.

Différents types de transactions de park bonds pourraient être conçus et proposés aux marchés financiers, couvrant par exemple l'ensemble du réseau des FFC, des FFC d'Afrique de l'Ouest, des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest et / ou du bassin méditerranéen.

En 2016, quatre Fonds fiduciaires pour la conservation d'Afrique de l'Ouest (BACoMaB-Mauritanie, FBG-Guinée Bissau, FSOA-Bénin et FPRCI-Côte d'Ivoire) ont convenu de travailler ensemble des park bonds pour les parcs

nationaux en Afrique de l'Ouest. Cette initiative pourrait permettre aux organisations de conservation de soutenir un projet pilote, étant entendu que l'obtention d'une garantie auprès d'un gouvernement ou d'une organisation ayant un rating élevé est indispensable. Les principales cibles sont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, les autorités françaises et suisses et les sociétés multinationales concernées. Un projet pilote similaire pourrait également être lancé à l'échelle du bassin méditerranéen.

3.7 PROJETS A PERPÉTUITÉ (« PROJECT FINANCE FOR PERMANENCE » - PFP)

POTENTIEL DE FINANCEMENT	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
Dizaines de millions	De 5 années de préparation pour un financement à perpétuité	Nationale, mais régionale prise en compte	ONG nationales et internationales, agences gouvernementales	Très élevée

DÉFINITION

Les sources traditionnelles de financement de la conservation sont limitées, souvent imprévisibles et sujettes à des fluctuations macroéconomiques. Cela rend très difficile la planification à long terme, sans parler des événements imprévus. Afin de préserver les écosystèmes complexes de façon permanente, les défenseurs de l'environnement ont commencé à envisager de nouveaux modèles de financement et d'organisation inspirés des approches commerciales. Les projets à perpétuité – ou « Project Finance for Permanence » (PFP) s'inspirent des pratiques financières souvent utilisées dans le monde des affaires pour organiser et financer des projets complexes tels que des centrales électriques ou des aéroports – où personne ne veut s'embarquer sans que soient réunies les conditions nécessaires à l'achèvement complet du projet. Ce qui différencie le PFP des autres approches est qu'il constitue un projet « tout ou rien ». Rien n'est initié tant que ne sont pas réunis tous les fonds et toutes les conditions – y compris le plan d'affaires, les dispositions institutionnelles et les engagements financiers – nécessaires pour couvrir l'ensemble des coûts du projet, en théorie à perpétuité.

Figure 11 : Facteurs clés pour un PFP réussi



Source : Inspiré de Redstone Strategy Group et al.

Cinq aspects fondamentaux de la durabilité définissent un PFP :

- **Écologique** – un projet est garant de la santé à long terme de l'ensemble d'un écosystème. L'espace géographique doit donc être suffisamment vaste et bien protégé pour y maintenir la biodiversité, offrir des couloirs de migrations pour de nombreuses espèces, contrer les menaces externes et s'adapter au changement climatique ;
- **Financier** – il doit y avoir suffisamment de fonds, de moyens de gestion financière et de procédures de contrôle pour éliminer le besoin d'un recours à des financements externes importants dans le futur ;
- **Organisationnel** - les parties prenantes doivent être capables de concevoir le projet et de mettre en œuvre la stratégie de conservation dans le futur ;
- **Politique** - un effort politique réel et soutenu au plus haut niveau est nécessaire pour conclure l'accord ;
- **Social** - Les aires protégées créées ou financées par des projets PFP doivent jouir de l'appui des habitants des alentours, qui doivent aussi en percevoir des bénéfices sociétaux.

3. NOUVEAUX MÉCANISMES

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+ AVANTAGES	- INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none">• Capacité à rassembler toutes les ressources et les conditions nécessaires pour une conservation permanente des habitats intacts et importants à l'échelle mondiale• Les PFP soutiennent la conception de solution au niveau des écorégions• Les PFP garantissent des ressources financières à long terme• Attention simultanée aux préoccupations écologiques, économiques et sociales• Conditions de mise en œuvre et de gestion adaptative établies à travers la conception du programme qui ouvre la voie pour une mise en œuvre réussie	<ul style="list-style-type: none">• Cela peut prendre beaucoup de temps pour conclure une entente PFP• Résultat incertain si le financement ciblé n'est pas levé• La mise en place entraîne des coûts substantiels et les équipes de projet peuvent rencontrer des difficultés pour obtenir les fonds nécessaires à la conception du programme• Pas encore d'accords développés au niveau régional• Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau mécanisme, des défis imprévus peuvent émerger• Le respect des conditions préalables peut prendre des années, voire des décennies

CONDITIONS PRÉALABLES & RISQUES

Les conditions préalables et les risques des projets PFP sont les suivants :

- ☛ Viabilité politique - un soutien politique insuffisant au sein du gouvernement peut entraver la mise en œuvre du programme à travers une politique et une application inefficaces ;
- ☛ Les autorités nationales devraient diriger (pour le moins soutenir fortement) le processus ;
- ☛ Disposer d'une société civile bien développée, y compris des ONG internationales et des donateurs potentiels, désireux et capables de participer à une mobilisation des ressources multi-acteurs pour une conservation ambitieuse.

ACTEURS ET PROCESSUS

☛ Le Gouvernement en tant que chef de file

Le gouvernement s'assure que le programme répond aux besoins du pays et est bien soutenu par les parties prenantes nationales. Il engage des moyens publics (financiers et techniques) et garantit que l'ensemble des conditions institutionnelles ont bien été réunies.

☛ L'ONG leader

Une ONG leader dirige le processus de levée de fonds, fournit son expertise scientifique, sert d'intermédiaire entre les partenaires et soutient la mise en œuvre du programme par de l'assistance technique et du plaidoyer. Cette ONG doit jouir de compétences sophistiquées et de relations influentes, ainsi que d'une reconnaissance suffisante sur le plan local pour pouvoir y coordonner les efforts (comme par exemple dans le cas de l'ONG The Nature Conservancy au Costa Rica).

☛ Le financier privé pivot

Le financier privé pivot (« ancre » en anglais) confère un haut niveau de crédibilité aux premiers efforts du PFP et lui fournit des connexions importantes dans le monde de la philanthropie.

☛ Deal-maker

Le deal-maker oriente les prises d'engagement des donateurs et conduit le processus. Il s'assure que toutes les parties prenantes sont présentes à la table, que les intérêts de chacun sont pris en considération et que le projet reste axé sur ses objectifs. Dans les projets les plus complexes, qui impliquent la distribution de dividendes, ce rôle est généralement confié à une équipe provenant d'une banque de placements (comme la Linden Trust for Conservation dans le cas de Forever Costa Rica).

DÉVELOPPER UN PFP EN DIX ÉTAPES

- Choisir un objectif de conservation unique, charismatique et mesurable pour clarifier les besoins et unir les efforts.
- Trouver un accord par lequel toutes les parties prenantes atteignent leurs objectifs.
- Choisir une ONG puissante et efficace pour créer et diriger un partenariat public-privé.
- Identifier les principaux partenaires parmi lesquels un membre influent de l'administration, une grande ONG et des fondations importantes, pour partager avec eux la responsabilité de la levée de fonds.
- Élaborer un plan financier global incluant l'estimation de l'ensemble des coûts liés à la conservation à long terme.
- Obtenir des engagements financiers pour couvrir l'ensemble des coûts du programme à perpétuité.
- Orienter l'action des parties prenantes et conduire le processus. Un négociateur ou un facilitateur peut faire en sorte que tous les acteurs se réunissent à la table, que les intérêts de chacun soient tenus en compte et que le projet reste orienté vers son but ultime.
- Élaborer des conditions requises pour lancer l'initiative.
- Établir des jalons précis pour assurer que la distribution des fonds aux bénéficiaires finaux est conditionnée à la mise en œuvre des activités environnementales prévues.
- Vérifier que les conditions contractuelles préalables sont réunies.

OPPORTUNITÉS

En Afrique de l'Ouest et en Méditerranée, un nouveau PFP pourrait avoir un impact substantiel sur la conservation de la biodiversité et impliquer de nombreux acteurs à long terme. Des initiatives nationales de PFP pourraient être envisagées en Afrique de l'Ouest, soit en Mauritanie ou en Guinée-Bissau, bien que le soutien politique des autorités nationales et du nombre de donateurs potentiels soient susceptibles d'être trop faibles.

Dans la région méditerranéenne, une approche par pays peut sembler insuffisante d'un point de vue écologique, et servir l'écorégion méditerranéenne à travers les PFP nationaux dans plus de 20 pays semble difficile à réaliser. À ce jour, les initiatives réussies de PFP ont adopté une approche nationale. Il s'agirait donc d'une première mondiale mais proposer un PFP régional pour les aires marines (et côtières) protégées de la région méditerranéenne pourrait être conçu et promu.

Un tel PFP régional pour la Méditerranée pourrait suivre plusieurs stratégies :

- ☛ Soit il serait proposé un PFP unique à mettre en œuvre une fois que l'intégralité des fonds nécessaires pour la conservation de la Méditerranée dans son entièreté est obtenue - un objectif complexe et probablement irréalisable.
- ☛ Plus concrètement, un PFP régional pourrait être compris comme un ensemble de sous-PFP nationaux, chacun étant lancé une fois que son objectif de financement national a été atteint.
- ☛ Enfin un processus itératif pourrait également être envisagé avec des objectifs de haut niveau pour un PFP régional établi en premier lieu, suivi par les différents pays qui choisiraient de participer sur la base d'objectifs spécifiques, le PFP restant ouvert à la participation volontaire d'autres pays.

Les 2 dernières options s'éloignent quelque peu de la philosophie des PFP mais seraient plus pragmatiques. Assurer la réussite d'un système aussi ambitieux et complexe nécessiterait la présence d'une ONG internationale comme le WWF, qui servirait de pierre angulaire, avec la participation de plusieurs autorités nationales intéressées, et la gestion financière technique déléguée par exemple au Fonds environnemental méditerranéen. Même avec ce degré de collaboration, le niveau de complexité limiterait actuellement les chances de succès. Néanmoins, les organisations de conservation pourraient créer une dynamique en lançant une étude de faisabilité d'un PFP méditerranéen.

4. SÉCURISER UN FINANCEMENT, OPPORTUNITÉS GÉOGRAPHIQUES ET THÉMATIQUES

4.1. MÉDITERRANÉE

Le nombre d'organisations travaillant en Méditerranée soit au niveau international, national et/ou local reflète son importance mondiale pour la biodiversité. Des entités régionales telles que la Convention de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée, ainsi que MedPAN et MedFORVAL, jouent un rôle essentiel dans le rassemblement et l'alignement des acteurs clés autour des objectifs de conservation. Le tableau ci-dessous présente des propositions sur la manière dont ces organisations pourraient utiliser les mécanismes financiers pour intensifier ou maintenir leur contribution à une Méditerranée prospère.

Figure 12 : Faisabilité des mécanismes financiers en Méditerranée

MÉCANISME	FAISABILITÉ	POTENTIEL FINANCIER	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	SITES LES PLUS PROMETTEURS	PARTENAIRES CLÉS	OBSERVATIONS
PHILANTHROPIE	Très élevée	Entre des milliers et des millions	Jusqu'à 2 années et pour une moyenne de 3 années de financement	Tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> - WWF – Très actif dans la région et doté de compétences en recherche de fonds - ONG locales, nationales : bonne compréhension et connaissance du contexte local et des intérêts de la diaspora 	- Cibler les diasporas, les fondations privées, la philanthropie, américaine à la recherche de nouvelles niches, les fondations du secteur privé
AIDE MULTILATÉRALE	Très élevée	2M\$ à plusieurs centaines de millions	Plus de 2 années de préparation pour 2 à 10 ans de financement	Tous les pays éligibles Pêches Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Agences accréditées du FVC (ex., BAD, BERD, UICN) - Agences accréditées du FEM (ex., UICN, WWF, BAD, BERD) - Partenaires locaux 	- AND du FVC nommée en Albanie, en Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Turquie
IMPACT INVESTING	Élevée	5M\$ à 10 M\$	De 2 à 5 années de préparation pour 5 années de financement	Tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> - FFC méditerranéens avec les ONG comme développeurs de projets - FFEM, FEM, PMF, KfW, AFD pour les investissements initiaux - BERD, BAD, société d'investissement en capital-risque en tant que deal brokers 	- Impact Investing pourrait être développé autour de thèmes tels que la gestion des pêches, l'écotourisme
COMPENSATION DE LA BIODIVERSITÉ	Élevée	Millions	Entre 1 année et plusieurs années de préparation pour un financement à très long terme	Tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> - Sociétés pétrolières et d'extraction - FFC méditerranéens - BBOP 	- Adopter des stratégies nationales contraignantes pour les États membres de l'UE, et des approches volontaires pour les autres pays
PARK BONDS	Élevée	Millions	2 années de préparation si soutenu par une banque de développement pour au moins 10 années de financement	Méditerranée FFC	<ul style="list-style-type: none"> - Développeurs de projets - Agences de développement bilatérales - Banques multilatérales de développement (ex., BAD, BERD, BM) - Coopérations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition devrait être régionale et les pays partenaires très probablement membres d'un FFC - Les projets pourraient cibler les AP et les AMP
OBLIGATIONS BLEUES	Moyenne	5M\$ à 100 M\$	Environ 5 années de préparation pour 5 à 10 ans de financement	Pêches artisanales Aires marines protégées	<ul style="list-style-type: none"> - FFC méditerranéens - ONG - Conseil pour la bonne gestion des mers, UFE platform - GFCM, MedPAN, Coalition CPIC - DG MARE, DEVCO, DG SME - BAD, BERD, BM 	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition devrait être régionale et les pays partenaires très probablement membres d'un FFC - Les projets pourraient cibler les pêches, la conservation marine et/ou les AMP

MÉCANISME	FAISABILITÉ	POTENTIEL FINANCIER	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	SITES LES PLUS PROMETTEURS	PARTENAIRES CLÉS	OBSERVATIONS
PAIEMENT POUR SERVICES ÉCO-SYSTÉMIQUES	Moyenne	50K\$ à 10M\$	Minimum 2 années de préparation pour un financement à très long terme	Tous les pays Méditerranée FFC	<ul style="list-style-type: none"> - FFC méditerranéens - ONG et réseaux nationaux - Gestionnaires AP, autorités publiques - Secteur privé (p. ex., maritime, pêche, tourisme) 	- Potentielle intégration avec les pêches Accords de partenariat, transport maritime, écotourisme dans les AP
REDEVANCES DIRECTES SUR LA BIODIVERSITÉ	Moyenne	50K\$ à 10M\$	De 2 années de préparation	Tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> - ONG et réseaux nationaux - Gestionnaires AP, autorités publiques 	- S'appuyer sur l'expérience acquise et développer des échanges entre pairs
TAXES VERTES	Moyenne	5M\$ à 10M\$	2 à 4 années de préparation pour un financement probablement à perpétuité	Tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères de l'Environnement et de l'Économie/Budget - ONG nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Principal outil du gouvernement pour faire preuve d'un intérêt pour la conservation de la biodiversité - Des études de faisabilité devraient être élaborées par des conseillers fiscaux et des économistes
REDD+	Moyenne	5M\$ à 100M\$	4 à 5 années de préparation pour un financement de plus de 30 années	Maroc, Tunisie, Liban, Égypte	<ul style="list-style-type: none"> - MEDFORVAL, ONG - Global Footprint Network Med - BAD, BERD, Gouvernements - Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Liban et l'Égypte ont des études avancées sur l'évaluation des écosystèmes et une volonté des pouvoirs publics d'aller de l'avant - Le Maroc et la Tunisie sont des pays partenaires de l'ONU-REDD
OBLIGATIONS VERTES	Moyenne	Millions	2 années de préparation pour un financement de plus de 10 années	Méditerranée FFC	<ul style="list-style-type: none"> - ONG - NatureVest, CPIC - BM, BAD, BERD 	<ul style="list-style-type: none"> - Convenable pour le transport maritime (promotion du transport à faible émission de carbone), forêts/AP, et bonne gestion de l'eau - La France offrira ses premières obligations vertes au premier trimestre 2017
ÉCHANGE DETTE-NATURE	Moyenne	De 5 à plusieurs dizaines de millions de \$	2 années de préparation	Maroc, Algérie, Tunisie, Albanie, Monténégro, Macédoine, Liban et Grèce	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères des Finances - BINGOS - FFC méditerranéens - Experts en finances publiques 	- Une analyse initiale de la structure de la dette dans les pays cibles est recommandée
PROJECT FINANCE FOR PERMANENCE	Faible	10M\$ à 100M\$	De 5 années de préparation pour un financement à perpétuité	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> - FFC méditerranéens - ONG et réseaux régionaux - Fondations européennes et américaines - Secteur privé, banques privées et fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - WWF a publié une publication sur la PFP lors du congrès de l'UICN en 2016 - Les initiatives doivent être de grande échelle, soit au niveau national, soit au niveau régional (p. ex., couvrir plusieurs pays de la Méditerranée)

4. SÉCURISER UN FINANCEMENT, OPPORTUNITÉS GÉOGRAPHIQUES ET THÉMATIQUES

4.2. AFRIQUE DE L'OUEST

Au cours des dernières décennies, divers gouvernements, organisations et réseaux de conservation se sont concentrés sur la conservation des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest. Bien que des résultats significatifs aient été obtenus, des efforts supplémentaires et des ressources financières accrues sont nécessaires. Le tableau ci-dessous résume la manière dont les mécanismes financiers présentés dans ce rapport pourraient soutenir la conservation dans les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest.

Figure 13 : Faisabilité des mécanismes financiers en Afrique de l'Ouest

MÉCANISME	FAISABILITÉ	POTENTIEL FINANCIER	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	SITES LES PLUS PROMETTEURS	PARTENAIRES CLÉS	OBSERVATIONS
PHILANTHROPIE	Très élevée	2M\$ à plusieurs centaines de millions	Plus de 2 années de préparation pour 2 à 10 ans de financement.	Tous les pays	- Gouvernements - ONG internationales (p. ex., UICN et WWF car agences d'exécution pour le FEM et le FVC) - PNUD, Banque mondiale	- En tant que nouveau donateur international potentiellement central, le FVC mérite une attention particulière
AIDE MULTILATÉRALE	Très élevée	2M\$ à plusieurs centaines de millions	Jusqu'à 2 années et pour une moyenne de 3 années de financement	Tous les pays	- Fondations américaines et/ou européennes qui privilégient l'Afrique de l'Ouest - Membre de la diaspora régionale - ONG nationales	- Pourrait bénéficier de l'engagement de différentes fondations
PARK BONDS	Élevée	Millions	2 années de préparation si soutenu par une banque de développement pour au moins 10 années de financement	Mauritanie, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire	- Banque mondiale ou BAD - Autorités françaises et suisses - Coopérations internationales - Tous les FFC ouest-africains	- Utile pour promouvoir et initier les Park bonds en Afrique de l'Ouest en tant que projet pilote - Il est essentiel d'identifier un garant
TAXES VERTES	Moyenne	Entre des centaines de milliers et des millions	2 à 4 années de préparation pour un financement probablement à perpétuité	Tous les pays	- Ministères de l'Environnement et de l'Économie/Budget - PRCM / APPEL - ONG national pour mener le plaidoyer	- Principal outil du gouvernement pour faire preuve d'un intérêt pour la conservation de la biodiversité - Des études de faisabilité devraient être élaborées par des conseillers fiscaux et des économistes - L'état de droit et la transparence budgétaire doivent être importants
COMPENSATION DE LA BIODIVERSITÉ	Moyenne	Millions	Entre 1 année et plusieurs années de préparation pour un financement à très long terme	Maroc, Guinée, Bissau, Guinée	- Société d'extraction du pétrole et du gaz (p. ex., bauxite en Guinée Bissau) - Tous les FFC ouest-africains - WCS - BBOP	- La volonté des sociétés d'extraction de s'engager dans la compensation pour la biodiversité peut être faible
REDD+	Moyenne	De faible à très élevé	4 à 5 années de préparation pour un financement de plus de 30 années	Guinée-Bissau, Maroc, Sénégal	- Banque mondiale et IBAP pour la Guinée-Bissau - Autorités nationales désignées (CCNUCC) du Sénégal	- L'accent devrait être principalement mis sur les projets REDD+ réussis de la région.

MÉCANISME	FAISABILITÉ	POTENTIEL FINANCIER	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	SITES LES PLUS PROMETTEURS	PARTENAIRES CLÉS	OBSERVATIONS
PAIEMENT POUR SERVICES ÉCO-SYSTÉMIQUES	Moyenne	De 50K\$ à 10M\$	Minimum 2 années de préparation pour un financement à très long terme	Cap Vert	- Birdlife, PRCM, APPEL - FEM, PMF FEM, FFEM	- Accords de pêche entre l'UE et le Cap Vert, la Mauritanie, le Sénégal (et accords non-actifs avec la Gambie, la Guinée) - Secteur de l'écotourisme au Cap Vert
IMPACT INVESTING	De faible à très élevé	De 5 à 1 dizaine de millions de \$	De 2 à 5 années de préparation pour 5 années de financement	Cap Vert, Sénégal	- Certaines ONG nationales pourraient être intéressées par la constitution d'un portfolio de projets à petite échelle attractifs pour un Impact Investing	- Opportunité dans le domaine de la conservation des océans combinant soutien aux pêches et aux AMP - Les sociétés et les ONG américaines pourraient bientôt produire des propositions qui nécessitent un cofinancement
OBLIGATIONS BLEUES	Moyenne	De 5M\$ à 100M\$	Environ 5 années de préparation pour 5 à 10 ans de financement	Pêches au Sénégal, au Cap Vert et en Gambie	- WCS, EJJ, Marine - WCS, EJJ, MSC - APPEL, PRCM, CPIC - BAD, BM - NatureVest, Encourage Capital	- Les pêches et les AMP exigent une approche régionale et/ou nationale
ÉCHANGE DETTE-NATURE	Faible	De 5 à plusieurs dizaines de millions de \$	2 à 4 années de préparation	Tous les pays	- Ministères des Finances - ONG international - FFC - Experts en finances publiques	- L'analyse des structures de la dette nationale serait informative, mais constituerait une opportunité relativement limitée, car la plupart des dettes de l'Afrique de l'Ouest ont récemment été annulées
REDEVANCES DIRECTES SUR LA BIODIVERSITÉ	Faible	50K\$ à 10M\$	Plus de 2 années de préparation	Cap Vert, AMP	- PNUD - Gestionnaires AP, autorités publiques - FEM, PMF FEM, FFEM - Secteur privé (p. ex., tourisme)	- Le Cap Vert met en place une redevance sur la biodiversité pour les activités touristiques (p. ex., les croisières, l'hôtellerie, la plongée) et s'appuie sur le projet existant du PNUD
PROJECT FINANCE FOR PERMANENCE	Très faible	Dizaines de millions	De 5 années de préparation pour un financement à perpétuité	Côtière, Régionale	- PRCM pourrait théoriquement prendre le lead en collaboration avec une ONG internationale expérimentée	- Mécanisme très prometteur, mais probablement trop précoce pour lancer une initiative régionale ambitieuse en Afrique de l'Ouest
OBLIGATIONS VERTES	Très faible	Au moins plusieurs millions	2 années de préparation	Tous les pays	- Banque mondiale - Banques multilatérales de développement (p. ex., BAD)	- Émettre des obligations vertes en Afrique de l'Ouest est probablement trop risqué et cela ne couvrirait probablement pas la conservation

4. SÉCURISER UN FINANCEMENT, OPPORTUNITÉS GÉOGRAPHIQUES ET THÉMATIQUES

4.3 PERSPECTIVE D'AVENIR

La conservation de la biodiversité est un défi majeur qui nécessite des niveaux de financement que les acteurs publics ne peuvent à eux seuls fournir. Il existe de nombreuses opportunités de financement supplémentaire, bien que, selon l'emplacement et le contexte, certains mécanismes de financement décrits dans ce rapport sont susceptibles d'être plus efficaces ou plus appropriés que d'autres. Les organisations de conservation de l'environnement actives en Afrique de l'Ouest et en Méditerranée sont encouragées à explorer et mettre en œuvre certains des mécanismes de financement durables présentés dans ce rapport. L'ambition de la MAVA est d'assurer à ses partenaires une transition harmonieuse et d'assurer une continuité dans les actions de conservation, en prévision de la fin de son propre financement en 2022.

Un facteur clé du succès est la mise en place et la canalisation efficaces des ressources.

Le soutien du gouvernement à la conservation est essentiel pour sa viabilité à long terme, mais celui-ci varie énormément d'un pays à l'autre tant en Afrique de l'Ouest qu'en Méditerranée. Les organisations de conservation de l'environnement devraient donc continuer à soutenir et renforcer toutes les autorités nationales concernées.

Parallèlement, la promotion de mécanismes de financement innovants par les FFC est essentielle. De nombreux mécanismes ne pourront fonctionner que si des institutions fiables, indépendantes, transparentes, professionnelles et axées sur les résultats sont capables de mobiliser et gérer les ressources sur le terrain. Et dans de nombreux contextes, les FFC se sont avérés être les acteurs les plus à même de débloquer des fonds supplémentaires provenant du secteur privé. Les organisations de conservation de l'environnement devraient donc continuer à collaborer avec les FFC, en les utilisant comme des mécanismes de canalisation, en les consolidant et en les capitalisant davantage, et en les aidant à promouvoir l'innovation.

Les organisations de conservation de l'environnement pourraient également envisager de créer de nouveaux FFC au niveau national, régional ou même international. Dans la mesure où le processus peut être long, il convient d'accorder la priorité aux pays et aux zones à haute priorité de conservation pour lesquelles il existe déjà un intérêt de la part des acteurs locaux ou des donateurs. La région méditerranéenne et le Cap Vert sont des cibles intéressantes.

L'établissement d'un FFC international recèle également un potentiel. Agissant en tant que fonds hôte, il pourrait canaliser les ressources vers des zones géographiques spécifiques et/ou des questions non encore couvertes par d'autres FFC, et offrir un soutien financier et des services aux institutions locales, nationales et régionales nécessitant une gestion de fonds fiable. CFA, par exemple, a la légitimité nécessaire pour initier et diriger un tel processus.

Plus que jamais, les philanthropes environnementaux sont dans une position idéale pour prendre des risques, soutenir des projets pilotes et des études de faisabilité et expérimenter de nouveaux mécanismes plus pertinents pour des contextes spécifiques - comme des park bonds en Afrique de l'Ouest, un mécanisme REDD+ en Guinée Bissau et en Mauritanie, des obligations bleues et des conversions dette-nature en Méditerranée, et de la promotion d'un incubateur auprès de la CFA.

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

PHILANTHROPIE ET FINANCEMENT VOLONTAIRE

- OECD (2014). Venture philanthropy in development
- WINGS (2016). Infrastructure in Focus: The Landscape of Support to Corporate Philanthropy

REDEVANCES VERTES

- Binet, T., Diazabakana, A., Laustriat, M., Hernandez, S (2015). Sustainable financing of Marine Protected Areas in the Mediterranean: a guide for MPA managers. VertigoLab, MedPAN, RAC/SPA, WWF Mediterranean. 76 pages
- UNDP (2012). International Guidebook on Environmental Finance tools: a sectoral approach

TAXES VERTES

- OECD, Environmental taxation, a guide for policy makers, 2011
- OECD, Taxation, innovation and the Environment: a policy brief, 2011

AIDE MULTILATÉRALE : LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL ET LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT

- GEF (2015). Behind the numbers 2015 a closer look at GEF achievements
- GEF-SGP (2016). Scaling up community actions for international waters management
- Green Climate Fund (2015). Issue02
- GCF (2015). Project briefs

REDD+ LOCAUX ET NATIONAUX

- Parker, C., Mitchell, A., Trivedi, M., Mardas, N. The Little REDD+ Book, 2009
- The REDD Desk resources
- UN-REDD resources
- Sebastian Thomas, Blue carbon: Knowledge gaps, critical issues ,and novel approaches, 2014

ÉCHANGE DETTE-NATURE

- B. Thapa and V. Sasidharan, "Debt-for-Nature Swaps and Protected Area tourism in coastal and marine environments: a symbiotic relationship for developing countries
- CFA, 2003: "Debt-for-Nature Swaps"
- Andrew Kessel: "Debt-for-Nature Swaps, a critical approach", 2006

IMPACT INVESTING

- Credit Suisse, WWF, and McKinsey & Company (2014). Conservation Finance – Moving beyond donor funding toward an investor-driven approach
- Credit Suisse, and McKinsey & Company (2016). Conservation Finance – From niche to mainstream, the building of an institutional asset class
- NatureVest and EKO Asset Management Partners (2014). Investing in Conservation – A landscape assessment of an emerging market
- Richter, B. (2016). Water Share: Using water markets and impact investment to drive sustainability. The Nature Conservancy

COMPENSATIONS POUR LA BIODIVERSITÉ

- Joseph W. Bull, K. Blake Suttle, Ascelin Gordon, Navinder J. Singh and E. J. Milner-Gulland, Biodiversity offsets in theory and in practice, 2013
- BBOP publication library
- The Institute for European Environmental Policy (IEEP): Policy options for an EU not net loss initiative, 2014
- The Institute for European Environmental Policy (IEEP): Supporting the Elaboration of the Impact Assessment for a Future EU Initiative on No Net Loss of Biodiversity and Ecosystem Services, 2016

PAIEMENT POUR SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

- Ecosystem Marketplace
- African Development Bank Group (2015). Payment for environmental services: a promising tool for natural resources management in Africa
- Huberman, D. (2008). A Gateway to PES: Using Payments for Ecosystem Services for Livelihoods and Landscapes. Markets and Incentives for Livelihoods and Landscapes Series No. 1, Forest Conservation Programme, International Union for the Conservation of Nature (IUCN), Gland

OBLIGATIONS VERTES

- OECD, "Green bonds-Mobilizing debt capital markets for a low-carbon transition", 2015
- Carolyn M. DuPont, James N. Levitt and Linda J. Bilmes: "Green bonds and land conservation: the evolution of a new financing tool", 2015

OBLIGATIONS BLEUES

- The World Bank (2015). Bonds for sustainable development
- NatureVest website

PARK BONDS

- Landreau B., Park Bonds: A new mechanism to secure the long-term financing of Protected Area networks, 2014

PROJECT FINANCE FOR PERMANENCE

- WWF, "Project Finance for Permanence, key outcomes and lessons learned", 2015
- Redstone Strategy Group in collaboration with the Gordon and Betty Moore Foundation and the Linden Trust for Conservation, 2011. Project Finance for Permanence: Lessons from landscape-scale conservation deals
- Redstone Strategy Group in collaboration with the Gordon and Betty Moore Foundation and the Linden Trust for Conservation, 2011. Project Finance for Permanence. Assessments of three landscape-scale conservation deals: ARPA, Great Bear, and Forever Costa Rica
- Linden, L., McCormick, S., Barkhorn, I., Ullman, R., Catilleja, G., Winterson, D. and Green, L., 2012. 'A Big Deal for Conservation', Stanford Social Innovation Review



Rue Mauverney, 28 - 1196 Gland, Suisse - Tel: +41 (0)21 544 16 00 - www.fondationmava.org
CONTACT - Thierry Renaud - Directeur, Impact et durabilité - thierry.renaud@fondationmava.org